



OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as "developed", "industrialized" and "developing" are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

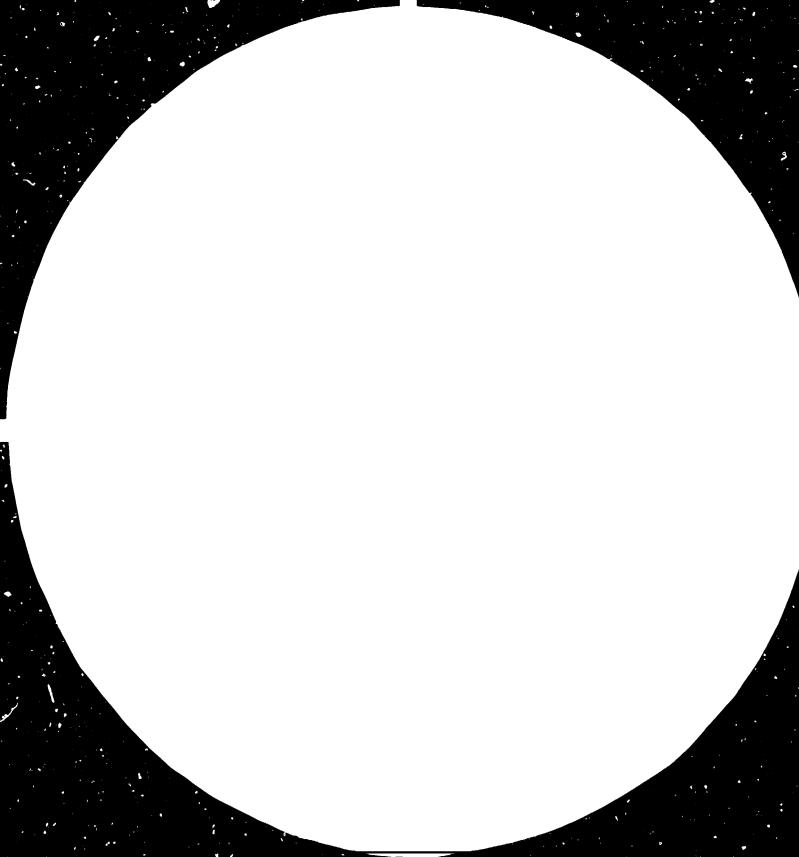
FAIR USE POLICY

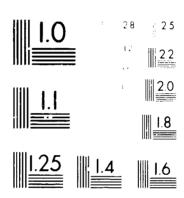
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact <u>publications@unido.org</u> for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCORY RESOLUTION TEST CHART.

*ATT, *ATT, BOSTA - STORAY AND
 *ATT AND AND STREET, STANFORD - CONTROL
 *ATT, BOSTA - CONTROL

Zaire.

SEMINAIRE SUR LA PREPARATION

ET L'EVALUATION

DES PROJETS INDUSTRIELS.

13301

21. Nov. - 9. Déc. 1983

KINSHASA, ZAIRE

RAPPORT FINAL

J-C. ANTOINE J-A. BOON J. GLÖCKL

13301

Zzire.

SEMINAIRE SUR LA PREPARATION ET L'EVALUATION

DES PROJETS INDUSTRIELS

21 Novembre - 9 Décembre 1933

KINSHASA, République du ZAIRE

RAPPORT FINAL

DP/ZAI/81/015/11-62/31.6.A

préparé par les Experts de l'ONUDI:

Jean-Claude Antoine, Analyste financier

Jean-Albert Boon, Spécialiste des contrats

Josef Gloeckl, Economiste industriel

<u>Table des Matières</u>

- I. Rapport Final
- II. Programme du Séminaire
- III. Liste de Participants
- IV. Programme de la cérémonie de clôture
- V: Allocution du Citoyen Commissaire d'Etat au Plan, à la clôture du Séminaire
- VI. Liste des Annexes

ANNEXES

I. Rapport Final

I. INTRODUCTION

Le Séminaire a été organisé conjointement par l'ONUDI, et l'Administration de la Zone Franche d'Inga (ZOFI). Le Séminaire a couvert la période de trois semaines, du 21 Novembre au 10 Décembre 1983. L'objectif principal du séminaire était d'assister sous forme d'un séminaire de formation des cadres le Gouvernement de la République Zaire à perfectionner la connaissance des administrateurs de la ZOFI dans les méthodes et techniques de la préparation, de l'évaluation et de la réalisation des projets de développement industriel.

A part des agents de la ZOFI ont participé au séminaire des agents du Ministère du Plan, du Ministère de l'Economie Nationale, de la SOFIDE, et du CCIZ. L'ONUDI a engagé trois experts, - un analyste financier, un spécialiste des contrats et un économiste industriel - pour préparer et réaliser le séminaire.

II. PROGRAMME DU SEMINAIRE

Pendant les trois semaines, ont été tenues quotidiennement 3 leçons d'une durée d'une heure et demie, de 8 h 30 à 10 h, de 10 h 15 à 11 h 45, et de 12 h à 13 h 30, mais souvent les cours ne terminaient pas avant 14 h. Les après-midis étaient libres pour donner la possibilité aux participants de s'occuper d'affaires urgentes dans leurs bureaux ou de tâches personnelles.

La présence aux cours était satisfaisante. Des 22 personnes dénomées, 20 ont assisté aux cours. De ces 20 participants effectifs environ 17 ont été présents à tous les cours.

Le groupe des participants était très hétérogène: quelquesuns parmi eux avaient déjà assez d'expérience dans le domaine de l'évaluation financière et à d'autres ce sujet était totalement nouveau. Pour cette raison les cours devaient aussi contenir les connaissances de base dans les sujets traités. Pour ceux qui possédaient déjà des connaissances avancées, cela représentait un rafraîchissement utile des sujets.

Les cours du séminaire se déroulaient en principe d'après le "programme du séminaire" qui avait été distribué aux participants après la cérémonie d'ouverture. Le programme total du séminaire était assez équilibré et se basait principalement sur le "Manuel de Préparation des Etudes de Faisabilité

Industrielle" (ID/2C6), édité par l'ONUDI en 1978, et sur l'exposé des matières juridiques et du droit des affaires par Monsieur Jean - Albert Boon.

Les sujets juridiques présentés par Monsieur Boon étaient les suivants:

- Introduction au droit commercial
- Formes juridiques des entreprises (les entreprises d'Etat, les sociétés de capitaux, les sociétés de personnes)
- Le droit de la faillite
- Les biens immatériels (marques, brevets, savoir-faire)
- Les biens matériels (immeubles, meubles)
- La vente (les ventes maritimes)
- Les assurances
- Les procédures de paiement du prix (les accréditifs,
 la réception des équipements, les garanties bancaires à première demande)
- Le financement des projets (crédits des institutions internationales, crédits fournisseur et crédit acheteur, crédits d'Etat à Etat, prise de participation, société mixte, crédits purement financiers, marché des capitaux)
- Contrats de transfer de technologie
- Contrats d'ingénieurie conseil
- Les contrats type: fourniture d'équipement et montage entreprise de génie civil
- Procédures de prévention et règlement des conflits.

Vers la fin de la première semaine, on a commencé avec l'étude de cas. Le dossier technique de cette étude de cas, qui a été emprunté d'une "étude d'un cas concret" des auteurs A.Bussery et B.Chartois, publié en 1977 par l'Institut de Développement Economique (IDE) de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), fût traîté très vite, pour être en mesure de s'étaler largement sur les sujets de la rentabilité commerciale, de l'évaluation financière et de l'évaluation économique. Cette dernière a été effectuée d'une façon sommaire d'après la méthode IDCAS/ONUDI.

Principalement, les participants ont été demandés de calculer eux-mêmes les tableaux les plus importants, mais souvent ce tâche ne pouvait pas être réalisée à cause de manque de temps. En tous cas, des tableaux ont été distribués avec le résultat juste afin de pouvoir avancer avec les mêmes chiffres et au même niveau en ce qui concerne le progrès du travail.

Cette méthode de travail c'est montrée très utile, parce qu'à la fin de l'étude de cas, les participants possédaient chacun une version complète de l'étude de cas, bien élaborée.

Pendant le séminaire, cnt été distribués aux participants les documents suivants:

- le Manuel de Préparation des Etudes de Faisabilité
 Industrielle (ID/206)
- le Manuel pour l'Evaluation des Projets Industriels d'après la méthode IDCAS/ONUDI (ID/244)
- les Directives pour l'Evaluation des Projets
 (ID/SER.H/2)
- le Guide Pratique pour l'Examen des Projets (ID/SER.H/3)
- un dossier avec le programme du séminaire, ainsi que
- des classeurs, du papier, des crayons, des stylos à bille, etc.

Lors de la première leçon du séminaire des calculatrices ont été distribuées, ce qui c'est avéré très utile, chacun des participants pouvant effectuer des calculs individuellement.

A la fin de la deuxième semaine du séminaire, une petite épreuve écrite a été effectuée. Le Questionnaire demandait 11 réponses sur des questions concernant l'évaluation financière et deux réponses concernant des matières juridiques. Les résultats ont fourni des informations importantes aux animateurs:

Le moyen arithmétique des réponses justes a été de 6,46, c'est-a-dire que l'on parvenait à un résultat égal au moyen de 6,5. A l'aide de cette épreuve écrite les animateurs ont été en mesure de trouver les points faibles, c'est-à-dire les

sujets qui n'avaient pas été bien compris par une partie des participants. Le meilleur résultat a été obtenu par un participant avec 9,5 réponses justes.

En réalité les résultats de l'épreuve écrite auraitent dû être meilleurs, mais à cause des absences fréquentes de quelques-uns des séminaristes il n'a pas été possible d'obtenir des réponses correctes sur les sujets traités pendant ce temps.

III. OBSERVATIONS GENERALES

- 1. L'idée d'organiser et effectuer le Séminaire sur la préparation et l'évaluation des projets industriels a été bien accueillie par les autorités Gouvernementales de la République du Zaire. Dans les discours des cérémonies d'ouverture et de clôture du Séminaire, on a souligné l'importance considérable de la formation des cadres zairois en matière d'évaluation des études d'investissement. Le Ministère du Plan, l'Administration de la ZOFI et le PNUD ont créé des conditions favorables pour le Séminaire.
- 2. L'attitude des participants qui ont assisté au Séminaire témoigne de leur intérêt dans le domaine de la méthodologie de préparation et évaluation des projets. Malgré un contenu du séminaire très riche et un horaire très intensif, les participants ont démontré leur compréhension des techniques diverses d'évaluation qui leur ont été proposées.

La présence des participants pendant les cours était satisfaisante et leur participation dans les discussions très vive. La discipline du travail était remarquable.

3. Les participants ont cependant souvent formulé l'opinion qu'ils auraient souhaité avoir deux ou trois semaines supplémentaires pour traiter plus profondamment l'évaluation

économique, pour des discussions et exercices supplémentaires. Les animateurs trouvent cette proposition entièrement justifiée.

- 4. Il est nécessaire de mentionner l'assistance considérable apportée par le Bureau du PNUD, et en particulier par le Représentant Résident a.i. Monsieur M. A. Azzam. L'organisation pratique et logistique dont Monsieur H. Cornelissen, expert associé, s'était chargé et qui a assuré un déroulement sans obstacles du Séminaire, a contribué d'une manière essentielle au bon climat dans lequel le Séminaire a pu être effectué.
- 5. Finalement, il faut remercier de même Monsieur Engelking, le directeur de l'Institut Goethe à Kinshasa, qui a mis à la disposition des séminaristes une salle de réunion toute nouvelle, fournie avec toutes les nécessités pour un enseignement moderne.

II. Programme du Séminaire

PROGRAMME DU SÉMINAIRE ONUDI SUR L'ÉVALUATION FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE DES PROJETS INDUSTRIELS- KINSHASA, 21 NOVEMBRE-9 DÉCEMBRE 1983.

Les séances du séminaire auront lieu tous les matins de 8h à 13 h dans la salle de conférences du Goethe Institute, sur l'avenue Tombalbaye, à côté du Magasin Libre Service.

lère semaine:

- Lundi 21:- Séance d'ouverture.
 - -- Présentation des animateurs.
 - Présentation du programme.
 - Distribution du matériel pédagogique.
 - Présentation des participants.
 - Introduction du sujet traité; sa place dans le processus du développement économique.
- Mardi 22:- Explication de quelques notions fondamentales:actualisation, flux et stocks, cash-flow.etc.
 - , Méthodes d'études et de prévision des marchés.
 - Présentation d'une étude de marché (étude de cas)

Mercredi 23:

- Fondements techniques d'un projet industriel; critères de choix entre différentes options.
- Les problèmes du transfert de technologie.
- Introduction d'une étude de cas approfondis.

(Jeudi 24:-Férió)

Vandredi 25:

- -Différents éléments du coût d'un projet et leur évaluation.
- -Suite de l'étude de cas: évaluation de l'investis ment.

2 ème semaine:

- Lundi 28:- Analyse et évaluation des dépenses d'exploitation
 - Localisation d'un projet; problèmes d'infrastructure; implantation.
 - Suite de l'étude de cas: évaluation du compte d'exploitation.
- Mardi 29:-Chiffre d'affaires et cash-flow prévisionnels d'un projet
 - -Critère de choix des projets d'investissement: valeur présente cash flow prévisionnel et taux de rentabilité interne.
 - -Problèmes de marketing.

Mercredi 30:

- -Montage financier des projets d'investissement: capitaux propres et
- -capitaux d'emprunt (durée, monnaie, taux d'intérêt).
- -Suite de l'étude de cas: calcul du cash flow actualisé.
- -promotion et négoci tion des projets.

- Jeudi ler: -Bilans, comptes d'exploitation et bénéfices prévisionnels annuels d'un projet.
 - -Evaluation des risques financières: test de sensibilité, analyse de probabilité; seuil de rentabilité, ratios financiers.
- Vendradi 2:-Reprise de diverses questions relatives à la conception technique et financière des projets (suivant suggestions des participants).
 -Exercices écrits d'application (devoirs sur table).

3 ème Semaine:

- Lundi 5: -Correction des exercices écrits- commentaires et explications complémentaires- Discussion.
 - -Introduction à l'évaluation économique des projets: intérêts financiers privés et intérêt économique général.
- Mardi 6 : Méthodologie de l'évaluation économique des projets.
 Présentation et développement d'une seconde étude de cas approfondit.
- Mercredi 7:- Reprise de la lère étude de cas pour évaluation économique du projet. - Achèvement de la 2ème étude de cas.
- Jeudi 8 : -Mise en oeuvre d'un projet; méthode du chemin critique.

 -3ème étude de cas(occasion d'une récapitulation générale de la méthode enseignée).
- Vendredi 9:-Réponse aux demandes d'explications complémentaires des participants--Dernières recommandations.
 - -Evaluation du séminaire par les participants. -Séance de clôture. Distribution des diplômes.

III. Liste des Participants

LISTE DE PARTICIPANTS SEMINAIRE ONUDI

ZOFI

i

- 1. WETSHI
- 2. NDONGALA
- 3. MBONGOMPASI
- 4. KONGOLO
- 5. NTAMBO
- 6. KALALA
- 7. PALUKU
- 8. MAYEMBA
- 9. NGIMBI
- 10. ELEKO
- II. KAHINDO
- 12. MOSANGE
- 13. DJEMBA
- 14. MUBAKE

Ingénieur Civil mécanicien

- " Chimiste
- " Civil des constructions
- 11 11
- " Chimiste

Economiste

Economiste

Commercialiste

Economiste

Ingénieur Chimiste

- technicien construction
- " Electricien

Ingénieur civil en construction

PLAN

- 15. EKWASA
- 16. MEUYI (Master en devel. écon et soc.)
- 17. MURUHUKA Ingénieur Chimiste

CCIZ

18. BOBENGWA NTIKI

SOFIDE

- 19. SIMBI
- 20. MBUYA

ECONOMIE NATIONALE

- 21, MBUYU
- 22. NSUKAMI

IV. Programme de la cérémonie de clôture

HOUR AND CERA OF MONIOCE OF TURBLUS SEMINATIONS
OF THE GRAFIEN ENGLYFIAL PARTIES OF PROPERTY IN CONTROL OF
AND STATEMENT OF 25 NOW THE HOUR OF THE TO SEE THAT
TAMES TO FINANCIAL CONTROL OF THE TO SEMINATE TO SERVED.

1.1.0

1

: 10 Jácembre 1985

Haure.

: 15 Heares

:

: Institut of THE

್ ಗಾರ್ಚ⊩ಕ ನΩ್

: Arrivée des séminaristes

5 houres 451

i Annivée e installution des inviri-

Contract of the second second

ic heares

: La I dirollo

- Mot de :Tenvenue du Citayen Alministrations Bénéral
- Allocation de Monsteun le Georgeon en une version $\mathcal{L}_{\mathcal{A}}$
- Items to a de Mansieur teorné que que l'inchige les sons de la transfer de la company d
- $\sigma_{i}(\omega^{A,i}) + \omega^{A,i} + \omega^{A,i}$
- In the end of the 18 mess decidents of the control of
- σ All result we distribute the september of $m{\ell}$. For every f , f
- 0/15
- 1141

t , +i · · ·

V: Allocution du Citoyen Commissaire d'Etat au Plan à la clôture du Séminaire ALLOCUTION DU CITOYEN LOMMISHAID. DUETAT AU PLAN A LA CUMUURI DU SEMINAURE SUR LA PREFARRITAN ... L'EVALUATION DES PROUPLS INDUSTRIELS.

Citagen Commissaire d'Etat et Uner Collègue

Cit ven Secrétaire d'Etat

Citover recrétaire Membrul

Monsfeur de Rejansentant Résident Et INSP

Monstear le fittef de la Section des Étades de faisamilité de l'Estapt

Cityen Administrateur dineral

Citoyen President Tiresteur Densing

Cit ven Président Pélécal deser-

Distingués invités

Citoyennes et citoyens Schimminges

Au terre des travaux ou semanaire sur la préparation et l'évaluation des rojets industrie. C. jan le julie novembre au 9 décembre cornier par l'activitistration de la la place collaboration avec l'organisation des Notions-Unies pour la celle ajouent franche (ONULE, reliverance tout d'abord sais a louis que m'orire le cette céreson la jour reliéricater de cette la fin tive houreuse prise par l'active par l'active de la 2011.

In creant l'wdramatration de la 20,10 m 1981 de Conseil Exécutir lan aussigné la lourde rission d'entre prendre en vaste progreme l'incontraction, par la person d'interpret de l'energie électrique ou vonition à INDA, se l'important à d'industries quiesns l'our affire en 200 ctrouité, atribs un 25 préférence des autières de 200 ctrouité, atribs un 25 préférence des autières de 200 ctrouité passaties (cherrique).

programme l'impliantations investi ace, il programme l'impliantations investi ace, il programme l'impliantations investi ace, il programme l'impliantations investi ace a somme ité en investing comme de la dient doit notaement disposer une la somme ité en investigation des ravestis, autri, compatible, avenirées chief et économiques du pay , le la compatible en négocier avec le jaccient de ces investissements, et ce plus autri routes les actions devant conduire à la réaliserie, de les les les referents.

C'est l'objectif risé par l'Aurinistiation de la l'altertion de la l'altertion de la la les des la les la l

Un matte engest of cider as a garagness of side of a garagness of settle terms of the following particle particle at the control of the control of the control of the control of the following and the control of the co

Par la que l'été en en entre de la company d

Director et unte yens benindrigt og

The transfer that the formula is a second constant of the property of the pro

Martina de Représentant Mésident du PNOS,

Je vocarat no vois exprimer, i no moderna de la proposition de ce sécliaire, in eriet, il contribution de FNUD qui s'est traduite par un concerns raterre' appréciaire so d'all par l'intervention de trois consultats de haut nive a, a été si minante du succes du séculaire.

La présence partir hous de Minstelle-Divides , chet ce fect on des lise de faction de faction partir de la Minstelle Divides , chet ce fect on de sons de manuel de présent de la Minstelle Divides de

de foliation de marchi, foet de les tracces de la consent president de la consent de l

MPR SCO

MOSUTU Over

te declure ou bolistic travals of section the section of a provide section of the last re-

VI. Liste des Annexes

***** START JOB 5751 ULJXQUEZ FOR12-OFCO

LISTE des ANNEXES:

1

ANNEX 1: Le processus de l'élaboration d'un projet (Gloeckl)

ANNEX 2: Exemple pratique sur l'actualisation (Gloeckl)

ANNEX 3: Rappel des principes de droit (Boon)

ANNEX 4: Le financement des projets (Boon)

ANNEX 5: Exemple pratique sur la localisation (Antoine)

ANNEX 6: Questionnaire de la petite épreuve écrite (Antoine, Boon, Gloeckl)

ANNEX 7: Bibliographie: Evaluation économique (Gloeckl)

ANNEX 8: Etude de Cas (Gloeck1)

ANNEX 1: Le processus de l'élaboration d'un projet

ORCANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

ONUDI

Séminaire du projet DP/ZAI/81/015-ZOFI sur les projets industriels

SUJET: "Le processus de l'élaboration d'un projet" (par M. Gloeckl)

Ce processus comprend:

- -le préinvestissement
- -l'investissement
- -l'exploitation

Chacune de ces trois phases peut être subdivisée en plusieurs étapes dont certaines constituent d'importantes activités industrielles.La phase d'investissement par exemple se répartit en 5 étapes qui sont:

- -la conception du projet et son étude technique
- -la négociation et l'établissement des contrats
- -l'exécution
- -la formation
- -la mise en service du matériel.

Cartainement d'autres classements sont quand même possibles rais nous ne pouvons pas nous étaler sur ce sujet trop long pour le moment, parce que dans ce séminaire, nous nous occupons surtout de l'analyse financière et économique, et, ainsi notre principal objet est la phase de préinvestissement des projets industriels.

Plusieurs activités sont menées parallèlement au cours de cette phase et peuvent même se poursuivre pendant la phase suivante, celle de l'investissement. La phase de préinvestissement comporte plusieurs étapes:

- -l'identification des possibilités d'investissement (études d'opportunité)
- -la sélection préliminaire et la définition du projet(études de préfaisabilité)
- -1'Evaluation finale et la décision d'investir.

A chacune des 3 premières étapes est attachée une sorte d'étude: Avec ces études on peut préparer la décision mais finalement c'est l'investisseur qui va décider si le projet sera exécuté ou non. Ce qui nous intéresse maintenant c'est la différence spécifique entre ces études.

Etudes d'opportunité:

L'étude d'opportunité doit identifier les possibilités d'investissement offertes par certaines "idées" du projet. Elle doit démontrer la viabilité de la proposition en analysant les aspects suivants:

- -les ressources naturelles qui se prêtent à la transformation ou à la fabrication telles que les produits forestiers pour les industries utilisant du bois;
- -l'existence d'une forme d'agriculture pouvant servir de base à des agro-industries;

- -une future demande de certains biens de consommation susceptibles de croissance avec l'augmentation de la population ou l'élevation du pouvoir d'achat;
- -importations avec identification des domaines où la substitution pourrait être considérable;
- -liens possibles avec d'autres industries à l'échel mational ou international;
- -possibilités d'étendre les branches de production existant au moyen d'une intégration en amont ou en aval: par exemple l'industrie pétrochimique alimentant
- une raffinerie ou une aciérie à four à arc alimentant un laminoir;
- -possibilités de diversification, par exemple une usine de produits phamaceutiques adjointe à un complexe pétrochimique en chaîne;
- -possibilités d'expansion d'une capacité industrielle existante de façon à réaliser des économies d'échelle;
- -climat général de l'investissement;
- -politique industrielle;
- -coût et dispononibilité des facteurs de production;
- -possibilités d'exportation, etc.

Les études d'opportunité sont plutôt schématiques et reposent davantage sur des estimations globales que sur des analyses détaillées. Les données du coût proviennent en général de projets existants comparables et non de prix cotés par des fournisseurs de matériel, par exemple.

Ce qui est important, e est que la recherche des informations fournies par les études d'opportunité des projets ne doit entraîner de dépenses importantes. L'objet étant surtout de mettre en lumière les principales caractéristiques d'une éventuelle proposition d'investissement. Une telle étude vise à déterminer rapidement une possibilité d'investissement.

Etude de préfaisabilité :

Une étude de préfaisabilité par contre doit être plus précise. Elle doit être considérée comme un stade intermédiaire entre l'étude d'opportunité du projet et l'étude détaillée de faisabilité. La distinction principale entre ces deux est le degré de détail des informations recueillies. Ains même au stade de la préfaisabilité, il est important d'examiner du point de vue économique sans forcement entrer dans les détails-les diverses possibilités qui s'offrirent dans les domaines suivants:

- -la capacité du marché et de l'usine; étude de la demande et du marché, ventes et et commercialisation, programme de production et capacité de l'usine;
- -facteurs matériels de production;
- -localisation et emplacement;
- -aspects techniques du projet:technologie et équipement; travaux de génie civil;
- -frais généraux: de fabrication, d'administration et de vente;
- -main d'oeuvre: personnel d'exécution et d'encadrement;
- -mise en oeuvre du projet
- -analyse financière: coûts d'investissement, financement du projet , de production et rentabilité commerciale;

La structure de l'étude de préfaisabilité doit être identique à celle de l'étude détaillée de faisabilité.

g'il existe une étude d'opportunité qui fournit des données suffisantes sur le projet pour que l'on puisse passer au stade de la faisabilité ou décider d'arrêter les études, on peut renoncer à l'étude de préfaisabilité. Cependant l'étude de préfaisabilité sera indispensable si les caractéristiques économiques du projet sont incertaines.

Etude d'appui:

En effet, il ya encore une autre catégorie d'étude que je n'ai pas encore mentionnée; ce sont des études d'appui (ou études fonctionnelles). Elles ne couvrent que certains aspects du projet d'investissement comme par exemple:

- -les études de marché et des projections de la demande,
- -les études des matières premières et des facteurs de production,
- -les essais de laboratoire et expériences dans une usine pilote,
- -les études de localisation,
- -des Studes d'économies d'Echelle.
- -des études de sélection de l'équipement, etc.

Dans la plupart des cas, l'étude d'appui est entreprise avant l'étude de faisabilité, ou en même temps qu'elle fait partie intégrante de cette étude.

Etudes de faisabilité:

En ce qui concerne l'étude de faisabilité, elle doit servir de base(technique, économique et commerciale) à la décision d'investir dans un projet industriel. Elle doit définir et analyser les éléments exempiels de la fabrication du produit consagé ainsi que les divers procédés de production utilisables. Une telle étude duit présenter un projet de capacité de production bien définie sur un emplacement choisi et utilisant une ou plusieurs technologies particulières en fonction de martériaux et des facteurs de production précis, de coûts d'investissement et de production bien identifiés et d'un produit des ventes qui assure un rendement donné à l'investissement.

Comme demain matin je parlerai du contenu des études de faisabilité, je ne vais plus maintenant m'étaler sur ce sujet. M is il y a encore quelques aspects concernant les différences spécifiques entre les études mentionées que j'aimerais vous faire remarquer:

L'exactitude des prévisions des coûts (investissement et exploitation)

Avec la croissance des informations recueillies pour le projet, l'exactitude des prévisions augmente.

Dans une étude d'opportunité par exemple on peut s'attendre à une exactitude de +30 à 40% de la prévision des coûts.

Dans une étude de préfaisabilité, le degré approximatif d'exactitude s'établit déjà à ±20% et dans le cas d'une étude de faisabilité, on peut s'attendre à une exactitude de à peu près ±10% de la prévision des coûts.

Les coûts des études:

Un autre aspect que j'aimerais encore mentionner, c'est la facteur des coûts qu'entraînent les études de préinvestissement en pourcentage des coût d'investissement. Ils sont approximativement les suivants:

Pour une étude d'opportunité: entre 0,2 et 1,0% des coûts d'investissement. Pour une étude de préfaisabilité: entre 0,25 et 1,5% et pour une étude de faisabilité(selon l'envergure du projet):

-entre 1,0 et 3,0% pour les petites industries

-entre 0,2 et 1,0 pour les grandes industries à technologie complexe.

Ces pourcentages deivent être interprétés avec prudence car ils ne constituent que des indications. Les mentants des honoraires demandés par les bureaux d'études techniques en peuvent diverger considérablement.

ANNEX 2: Exemple pratique sur l'actualisation

EXEMPLE PRATIQUE :

ACTUALISATION

DONNEES:

- Durée de vie du projet ; 15 ans

-Phase de construction : Années 1,2,3

-Mise en route : Années 4,5

-Facteurs de production : Année 4 : 60 %

: Année 5 : 80%

à partir de l'année 6: 100%

-Total des investissements initiaux:

lère année : 25,5 millions Z.

2 ème année : 32,6 "

3 ème année : 40.9 '

- Remplacements (après 4ans de fonctionnement): 10,5 millions Z

-Frais/Matériels de production 8,6 " "/an

-Frais/Personnel (30% pendant la production, 100%

a partir de l'exploitation) 9,7 " ""

-Recettes: 55,50 " " "

On estime que toute la production annuelle d'une année soit coulée au cours de la même année..

Valeur de liquidation à la fin de la dernière année : 5,5 millions 2.

QUESTIONS:

- 1) Etablissez le cash flow et le cash flow cumulé?
- 2) Déterminez la VAN à un taux d'actualisation de 8% ?
- 3) Déterminez le TRI (Taux de rentabilité interna) du projet?

Durées	CONSTRUCTION 3			MISE EN ROUTE			PLEINE PRO		N9	, 10	11	12	13	14	15
Facteurs de Pro- duction -		_	-	60%	802	1002	-	-	_	-	_	_		_	1002
Investissements et remplacement 25,5		32,6	40,9				,	10,5				10,5			
Frais/Maté- riels Frais/Pers	- 2,91	- 2,91	~ 2,9I	5,16 9,7	1	8,6 9,7	8,6 9,7	8,6 9,7	8,6 9,7	1	8,6 9,7	8,6 9,7	8,6 9,7	8,6 9,7	8,6
Total des coûts	28,41	35,51	43,81	14,85	16,58	18,30	18,30	28,80	18,30	18,20	18,30	28,80	18.30	18.30	18.30
Recettes Valeur de Liquidation	-	-	-	33,30	44,40 	55,50 	55,50 -	55,50 -	55,50 -	55,50 -	55,50	55, 50 _	55,50 -	55,50	55,50
Tota des Recettes		-	-	33,30	44,40	55,50	55,50	55,50	55,50	55,50	55,50	55,50	555.50	55,50	61,00
Cash Flow	-28,41	35,51	-43,81	18,44	27,82	37,20	37,20	25,70	37,20	37,20	37,20	26,70	37,20	37,20	42,70
lash Flow Tumulé		-63,92-	107,73	-89,29	61,47-	24,27	12,93	39,63	76,83	114,03	151,23	177,93	215,13	252,33	295,03

VAN=+110,95 (8%)

VAN=+162,35 (5%)

VAN=+ 36,93 (15%)

TRI= 21,56%

ANNEX 3: Rappel des principes de droit

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

ONUDI

SEMINAIRE DE FORMATION

Jean-Albert BOON

Avocat au Barreau de Bruxelles

Avenue Louise, 385, Bte I

B-1050-Bruxelles

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE

RAPPEL DES PRINCIPES DE DROIT

1. Forme juridique des entreprises	p.1
1.1 Entreprises d'Etat	p.1
1.2 Sociétés de capitaux	p.1
1.2.1 Société Anonyme	p.1
1.2.2 Société à Responsabilité Limitée	p.5
1,2.3 Société Coopérative	p. 5
1.3. Sociétés de personnes	p- 3
1.3.1 Société en nom collectif	p -6
1.3.2 Société en Commandite Simple	P -6
1.3.3 Société en commandite par actions	p .6
2. La faillite	p .6
3. Les associations	p.8
4. Des hiens et des servi ces	p.9
4.1 Biens immatériels	p. 9
4.2 Biens matériels	P 11
4.2.1 La vente	p.11
4.2.2 Louage	p 17
4.3 Les services	p 18
4.4 Les contrats d'entreprises	p. 19
4.5 Les transactions immobilières	p.20
4.6 Le paiement des prix	p. 20
4.7 Les garanties bancaires	p. 22
5. La procédure d'appel d'offre	p · 24
6. Les différents contrats types	p 26
6.1 Fourniture d'équipements et condition de leur montage	P 26
6.2 Contrats d'ingénierie	P. 27
6.3 Contrats pour l'éxécution d'ouvrages de génie civil	p. 28
6.4 Contrats d'entreprise "clé en main"	p 28
6 5 Le raglement des conflits	p. 28

+ +

RAPPEL DES PRINCIPES DE DROIT

1. FORME JURIDIQUE DES ENTREPRISES.

1.1. Entreprises d'Etat

Elles prennent des formes juridiques diverses mais, en général, se comportent comme une entreorise privée.

Comme elles sont une incarnation de l'Etat, elles ne peuvent bas faire faillite.

Ex.: Entreprises de commerce extérieur dans les pays socialistes.

1.2. Sociétés de capitaux

1.2.1. Société anonyme

Comportant un nombre minimum d'actionnaires (7 en droit belge). Ces sociétés se constituent devant notaire en vue de la réalisation d'un objectif, appelé objet social.

Pour atteindre cet objet, les actionnaires souscrivent un capital minimum important († 1 Mio.ZaIres), qu'ils doivent libérer, c'est-à-dire payer, au minimum à hauteur de 20% au moment de la signature de l'acte de constitution. Les 80% restants sont libérés ensuite suivant les décisions du Conseil d'Administration.

Ces sociétés fonctionnent comme suit :

L'Assemblée Générale représente les actionnaires et dispose de la plénitude des pouvoirs. Elle décide à la majorité simple, sauf pour les modifications des statuts, où il faut une majorité des trois quarts. Elle se réunit obligatoirement une fois par an nour approuver le bilan et décider de la répartition des bénéfices, c'est-à-dire de la distribution des dividendes ou de la mise en réserve des bénéfices.

Le Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée Générale et a la charge de gérer la société il est responsable et rend compte de la gestion devant l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration délèque la gestion journalière à un Administrateur déléqué et à d'autres personnes (les directeurs et autres fonctionnaires de la société) qui peuvent engager celle-ci dans les limites des pouvoirs qui leur sont délégués. Enfin, l'Assemblée Générale désigne des Commissaires qui doivent vérifier l'exactitude des comptes et lui faire rapport de ceux-ci lorsque le bilan lui est soumis.

Les Commissaires sont indépendants du Conseil d'Administration. Réviseurs Audit.

Certaines législations prévoient l'obligation de faire vérifier les comptes par des comptables agréés tels que des "Chartered Accountants" en droit anglo-saxon ou réviseurs d'entreprise en droit belge.

La loi organise la publication des actes des sociétés, statuts, bilans, délégations de pouvoir en général par insertion dans les annexes du Journal Officiel et dépôt au Registre de Commerce tenus par le Tribunal de Commerce.

Il est donc possible de se rendre compte de la situation juridique et financière d'une société en consultant les publications ou les documents déposés au Registre de Commerce.

Une Entreprise qui traite avec une société anonyme doit normalement se préoccuper de son état de solvabilité en demandant la communication de ses derniers bilans et vérifier les pouvoirs de ceux qui l'engagent en demandant par exemple la communication d'un extrait du Journal Officiel où figure la publication.

. . . / . . .

La Société Anonyme peut avoir un nombre restreint d'actionnaires qui demeurent connus de son administration et la cession éventuelle de ses actions se fait alors de gré à gré d'une manière privée.

Des actionnaires d'une société anonyme peuvent demander l'admission de ses actions à la cote de l'une ou plusieurs Bourses.

Cette admission est obtenue après requête auprès de la Bourse qui statue après examen d'un dossier qui lui permet d'apprécier le sérieux de la société et la valeur proposée pour l'admission à la cote.

Dans certains pays, cette procédure est soumise à un examen préalable de l'Administration des Finances de l'Etat qui rend un avis communiqué à la Commission de la Cote.

Les actions sont alors offertes publiquement à la vente et changent de main en Bourse à des cours c'est-à-dire à des valeurs qui fluctuent suivant les lois de l'offre et de la demande.

Les cours sont donc en hausse lorsque les acheteurs estiment que l'activité de la société promet d'être largement bénéficiaire : ils se présentent nombreux à l'achat.

Ils sont en baisse lorsqu'il y a peu d'acheteurs parce que les perspectives propres à la société ou résultant de la situation économique sont mauvaises.

La Bourse des valeurs est le marché où s'échangent les actions par le truchement des mandataires agréés qui sont les agents de change. La valeur des actions est aussi influencée par la politique de trux d'intérêts pratiques par les Banques Centrales.

Schématiquement, il faut considérer que la masse des capitaux "flottants" est toujours à la recherche de la meilleure rentabilité et s'investit donc là où le taux d'intérêt est le plus élevé. Cela joue donc sur le plan international, les capitaux passant d'une devise à l'autre suivant les taux, d'où la répercussion sur les Cours des Monnaies.

Cela joue aussi dans les différentes parties du marché, les capitaux préférant demeurer liquides si leur rentabilité est meilleure de cette façon qu'investis dans des actions de sociétés.

La Société anonyme peut encore se procurer des fonds par des emprunts obligataires, c'est-à-dire l'émission en Bourse d'obligations qui sont des titres de prêt spécifiant la date et la méthode de remboursement et le taux d'intérêt.

La loi organise la représentation des créanciers obligataires par une Assemblée Générale distincte à laquelle des comptes sont rendus et qui dispose de certains pouvoirs de recommandation.

Les prêts subordonnés constituent une nouvelle méthode d'augmenter les fonds propres sans passer par la formalité de l'augmentation du capital. C'est un prêt qui ne se remboursera qu'après toutes les autres dettes de la société et immédiatement avant son capital.

Les fonds propres de la société se composent de son capital, des réserves c'est-à-dire des bénéfices non distribués et mis en réserve légale (10% du capital : il y a obligation de la constituer) ou réserve supplémentaire décidée par l'Assemblée

Générale, des fonds empruntés par emprunts obligataires ou prêts subordonnés.

Je me suis étendu sur la Société Anonyme parce qu'elle est la forme juridique la plus employée par les entreprises.

Il existe d'autres formes juridiques que je me borne à mentionner.

1.2.2. La Société à Responsabilité Limitée

qui est une société s'adaptant aux entreprises de petites et moyennes dimensions.

Le nombre minimum d'actionnaires est de deux.

Le capital minimum est moins élevé.

Les publications auxquelles elle est obligée sont moins importantes et sa gestion est donc plus légère.

1.2.3. La Société Coopérative

dans laquelle le nombre d'actionnaires et le capital sont variables.

La caractéristique essentielle des sociétés de canitaux est que leurs actionnaires ne s'engagent qu'à concurrence de leur mise. Dès lors, lorsque la société cesse d'avoir les moyens financiers de remplir ses obligations, ses actionnaires ne sont pas obligés de faire des apports supplémentaires et peuvent décider de laisser tomber la société en faillite.

1.3. Les Sociétés de Personnes

A côté des sociétés de capitaux, il existe les sociétés de personnes, c'est-à-dire celles dont les membres sont connus

et agissent en leur nom.

1.3.1. La Société en Nom Collectif

Par exemple Messieurs Pierre et Paul, négociants en cuir.

1.3.2. La Société en Commandité Simple

Messieurs Pierre et Paul, négociants en cuir S.C.S.

Cela signifie que d'autres personnes ont mis de l'argent dans la société et participent aux bénéfices, mais sans qu'apparaisse leur identité.

1.3.3. Les Sociétés er Commandité par actions.

C'est la même chose mais les commanditaires disposent d'actions qu'ils peuvent vendre.

Ces types de sociétés de personnes, aujourd'hui moins répandues, ont peu d'importance dans les affaires que vous traiterez sur le plan international.

2. LA FAILLITE

Tout commerçant qui vient à tomber en cessation de paiement doit immédiatement en faire l'aveu au Tribunal de Commerce.

La cessation de paiement veut dire qu'il n'est plus en mesure de payer ses dettes à l'aide de ses fonds propres et des crédits dont il dispose qu'il a épuisés.

Son aveu, qui est obligatoire sous peine d'être déclaré ultérieurement banqueroutier et même banqueroutier frauduleux s'il s'avère qu'il est de mauvaise foi, entraîne qu'il est à l'instant dessaisi de ses biens et dégagé de toutes ses obligations.

. . . / . . .

Un Administrateur Judiciaire est alors nommé qui aura pour tâche, sous le contrôle du Tribunal, de réaliser l'actif et de régler avec le produit de celui-ci d'abord les créanciers privilégiés et ensuite, et s'il reste quelque chose, de le répartir entre les autres créanciers en proportion de leur créance.

La loi prévoit en outre que le Tribunal neut annuler toutes les opérations commerciales conclues pendant les six mois qui ont précédé la date de l'aveu de la cessation de paiement.

Comma en général les entreprises qui tombent en faillite ont d'abord négligé de payer la sécurité sociale et le fisc, et doivent en outre une indemnité de licenciement à leur personnel du fait de la faillite, et qu'il s'agit là de créances privilégiées, il ne reste généralement rien pour les créances ordinaires.

Un acheteur, comme peut l'être une Entreprise Zaîroise, doit donc savoir qu'en cas de faillite de son fournisseur, il est sans action pour obtenir l'exécution du contrat conclu, sauf si l'Administrateur Judiciaire décide d'exécuter celui-ci parce qu'il estime que c'est dans l'intérêt des créanciers.

Vous devez donc savoir que lorsique vous traitez avec une société commerciale, celle-ci peut tomber en faillite et vous devez vous prémunir contre ce risque, d'une part : en prenant des renseignements sur sa solvabilité par la communication de ses derniers bilans que vous lui demanderez et en perenant des renseignements par l'intermédiaire des banques ou d'organisations spécialisées (DUN and BRADSTREET), par exemple: d'autre part : en organisant les paiements pour ne pas être sans contrepartie et en demandant la remise d'une garantie bancaire de bonne exécution.

Nous examinerons ces points de manière plus détaillée dans la suite des exposés.

3. LES ASSOCIATIONS.*

Lorsqu'un ouvrage important est projeté et qu'un appel d'offre est lancé pour le réaliser, il est fréquent que deux ou plusieurs entreprises s'associent en vue d'établir la soumission et, en cas d'acceptation de celle-ci, de réaliser l'ouvrage.

Souvent, les entreprises qui s'associent sont complémentaires : fabricant d'équipements lourds, fabricant d'équipements électriques, entreprise de génie civil où ces entreprises sont semblables mais se partagent l'ouvrage parce qu'il est trop important et impliquerait pour chacune d'elle un risque trop grand.

Ces Associations prennent des noms différents suivant les partenaires : Joint Venture, Arbeitsgemeinshaft, Groupement d'intérêt économique, mais elles fonctionnent toutes conformément au schéma suivant.

Les entreprises mettent en commun leurs moyens pour réaliser l'ouvrage dont elles se partagent les différentes tâches.

L'une des entreprises prend la direction de l'Association et gère celle-ci; cette entreprise est écalement le porte-parole de l'Association à l'égard du client, le Maître de l'ouvrage.

Le Maître de l'Ouvrage a un double avantage :

- d'avoir devant lui plusieurs sociétés au lieu d'une seule, qui sont solidairement responsables à sonéégard de la bonne fin du contrat.

DPC 1 avril 1975. Tome 1 nº2 pp 203 - 214.

. . . / . . .

^{*} Cfr Jean ALBERT BOON

[&]quot;Les Associations Momentanées d'entreprises pour la réalisation d'un ouvrage"

Solidarité veut dire que chacun est oblidé pour le tout et l'un à défaut de l'autre; donc, si l'une des entreprises tombe en faillite, les autres devront assumer la part et le Maître de l'Ouvrage n'y perdra rien.

- L'autre avantage est que le Chof de file constitue nour le Maître de l'Ouvrage le seul interlocuteur et qu'il n'a donc nas à narler aux autres pour en obtenir l'exécution de leurs obligations.

Le Maître de l'Ouvrage doit donc avoir nour attitude d'admettre de traiter avec une Association qui lui apporte plus de sécurité puisqu'il a devant lui plusieurs entreprises au lieu d'une seule. Il doit veiller à exiger qu'elle agisse à son égard comme étant une seule entité parlant par son chef de file, de sorte que les membres de l'Association soient solidairement responsables à son égard de l'exécution du contrat.

Cfr, article joint du D.P.C.I.

4. DES BIENS ET DES SERVICES

Les transactions commerciales portent sur des biens et des services et les biens sont matériels ou immatériels.

4.1. Biens immatériels

Dans le domaine qui nous occupe, les biens immatériels sont essentiellement ceux qui découlent de la propriété intellectuelle, c'est-à-dire:

- d'une part, les marques, dessins et modèles;
- d'autre part, les procédés de fabrication et de traitement. Les marques, dessins et modèles sont protégés dès qu'ils ont été déposés conformément à la législation du pays où la protection est reventiquée.

Il existe à Genève un Office International des marques et de nombreuses Conventions Internationales considérent que le

le dépôt effectué à cet office est valable dans les pays partenaires de la Convention.

Il faut donc vérifier l'état de la législation dans le pays.

Les procédés peuvent faire l'objet d'un brevet qui accorde la protection pendant vinct ans. La aussi, il existe à la Haye et Munich un Office International des brevets qui accorde des Brevets valables dans toute l'Europe. Mais chaque pays a également sa propre règlementation.

Pour bénéficier de la protection dans ces pays, il faut donc vérifier si les formalités accomplies entraînent la validité du dépôt de la marque ou du brevet dans ce pays et, si ce n'est pas le cas, y accomplir les formalités prescrites par la loi.

A côté des procédés brevetables, il existe de nombreux moyens techniques de fabrication que les entreprises considèrent comme faisant partie de leur patrimoine intellectuel et qu'elles protègent par le secret. On appelle ces moyens techniques le savoir faire ou know how et celui-ci constitue également un bien immatérial.

L'utilisation de ces biens immatériels peut être concédée par leur propriétaire à des tiers · cela s'appelle accorder une licence.

La licence permettra donc à son bénéficiaire d'utiliser les marques, d'appliquer les procédés de fabrication dont on lui aura communiqué tous les éléments.

La concession de la licence se fera contre le paiement d'une somme fixe ou contre le paiement d'une redevance sur chaque produit fabriqué ou sur le chiffre d'affaire qui est souvent appelée du terme anglais "Royalty".

Le Know How, bien que non protégé légalement, peut être également vendu puisqu'il s'agit d'un secret de fabrication et celui-ci fait l'objet de la même façon d'une redevance unique ou d'une redevance proportionnelle du chiffre d'affaires.

Mous sommes dans le domaine de la liberté des Conventions et les parties neuvent convenir comme elles l'entendent du système de rémunération à appliquer.

Il est important de noter que la licence accordée contient toujours des limites précises territoriales ou quantitatives et que le licencier doit s'y tenir parce quels'il les transgresse il commettra une faute contractuelle pouvant nême entraîner un délit de contrefaçon.

Les sanctions sont constituées :

- sur le plan pénal par les plaintes en contrefaçon.

 Le Parquet est alors obligé de poursuivre et si la plainte est fondée cela conduit à une condamnation à des dommages intérêts sur le plan civil.
- sur le plan civil par une action en concurrence déloyale qui permet d'obtenir un jugement ordonnant la cessation immédiate de l'action critiquée sous peine d'astreinte, c'est-à-dire d'une amende par jour de persistance sans préjudice de la réclamation d'indemnité s'il y a eu dommage.

4.2. Biens matériels

Je n'ai pas à vous définir les biens matériels.

Ils peuvent être immeubles : terrains, bâtiments ou meubles. ce sont les marchandises, les machines et autres équipements mobiles ou immobiles.

Les biens matériels sont susceptibles d'être vendus ou loués.

4.2.1. La vente

Examinons d'abord la vente.

Le principe de la vente est que le vendeur remet le bien à l'acheteur.

C'est la livraison contre le maiement du prix par l'acheteur au vendeur.

L'agrément de la marchandise se fait au moment de la prise de possession qui se fait simultanément avec la livraison et le paiement du prix. C'est ce qui se passe au marché.

La procédure se complique lorsque la vente s'opère entre un acheteur et un vendeur qui sont éloignés l'un de l'autre et que les trois opérations décrites, livraison, agrément et paiement du prix ne peuvent plus se faire simultanément puisque le bien doit être transporté depuis le lieu où il est produit ou entreposé jusqu'au lieu où se trouve l'acheteur et, réciproquement, que l'argent détenu par l'acheteur doit être transféré au vendeur lorsque l'acheteur a une certitude raisonnable que le bien acheté est à sa disposition.

Cette difficulté a donné lieu aux différentes modalités des ventes qui ont été codifiées par la Chambre de Commerce International à Paris sous le nom de INCOTERMS 1953.

Ces modalités sont F.O.B. - C.I.F. - F.O.T. - F.A.S., Franco frontière, ex-usines, etc...

Chacune de ces modalités détermine le point de livraison, c'est-à-dire celui à partir duquel la propriété et les risques attachés au bien vendu sont transférés du Vendeur à l'Acheteur ainsi que les obligations réciproques du Vendeur et de l'Acheteur.

C'est ainsi que dans le cas F.O.B. (Free on board) le transfert de la propriété s'opère lorsque la marchan-dise passe le bastingage du navire au port d'embar-

quement. La licence d'exportation incombe au vendeur et la licence d'importation à l'acheteur.

Le prix ne comprend ni le coût du transport ni le coût de l'assurance de celui-ci · F.O.B. Bordeaux.

C.I.F.: Cost - insurance - freight.

Ces modalités sont les mêmes sauf oue le prix comprend le coût du transport jusqu'au point de déchargement convenu et le prix de son assurance : C.I.F. Matadi ou Kinshasa.

Il faut noter que la livraison dans le cas C.I.F. se fait également au port d'embarquement lorsque la marchandise franchit le bastingage et non au port de bébarquement comme on le croit souvent.

F.A.S.: Free alongside ship.

Varie en ce sens que la livraison se fait au moment de la mise à quai au port d'embarquement.

Dans ce cas, la licence d'exportation dans le pays du vendeur doit être obtenue par l'acheteur. C'est souvent le cas aux Etats-Unis qui interdisent l'exportation de certains biens vers certains pays.

Vous déduirez des lors le sens des expressions F.O.T. - Free on truck (camion) franco-frontière, ex-usines, etc...

Je vous engage à vous procurer auprès de la Chambre de Commerce International le fascicule qui définit les Incoterms et qui constitue une référence quotidienne lorsque l'on pratique la vente internationale ou même la vente entre deux points éloignés dans un même territoire.

Ces modalités règlent la transmission de la propriété. Le titre de la propriété de ces biens est représenté par le document de transport établi par le transporteur le transporteur qui prend le bien en charge et qui s'appulle Connaissement s'il s'agit d'un transport maritime ou lettre de voiture s'il s'agit d'un transport terrestre.

Mais qu'en est il de l'agrament de la marchandise?

Celui-ci se fera avant l'expédition par une inspection en usine que fera l'acheteur ou son mandataire et qui délivrera au vendeur le bon à emballer et à expédier.

Cette inspection pourra se faire soit par l'acheteur s'il a la rossiblité et la compétence d'inspecter le bien et de vérifier qu'il correspond aux spécifications de la commande.

Sinon, il pourra charger l'une des multiples sociétés spécialisées de le faire pour lui. Ces sociétés présentent toutes les garanties d'impartialité, de sérieux et de compétence, ont leur procédure de vérification et sont donc totalement fiables.

Je pense à la Société Suisse de Surveillance, au Bureau VERITAS et à bien d'autres.

L'acheteur aura dû prendre un soin particulier à spécifier les caractéristiques de l'équipement même si celui-ci est de série, notamment pour le Zaîre, en indiquant qu'il sera utilisé dans telles conditions de climat tropical et aura dû spécifier les conditions d'emballage en indiquant les transbordements et les autres caractéristiques du voyage.

Deux choses resteront à faire pour vérifier la conformité de l'équipement et son caractère intact :

. . . / . . .

- 1) l'inspecter de manière approfondie à son arrivée au lieu de livraison final et déclarer immédiatement les avaries œu'il aura subies éventuellement durant son transport;
- 2) des la mise en marche, suivant ce qui aura été convenu au contrat de vente, en vérifier le fonctionnement et signaler immédiatement au constructeur les anomalies et les défauts qui apparaîtraient à ce moment et durant toute la période pendant laquelle le fonctionnement de cet équipement est garanti, c'est-à-dire normalement six mois ou un an.

Comment s'opèrera le paiement?

Toutes les modalités peuvent être négociées, mais le plus normal sera l'ouverture par l'achetcur d'un accréditif au profit du vendeur.

Ou'est-ce ou'un accréditif?

Il s'agit d'une lettre de crédit qu'une banque adresse à une autre banque du pays vendeur dans laquelle elle autorise cette autre banque à payer le vendeur suivant les modalités qui figurent dans l'accréditif. La banque émetrice (Zaīroise) est débitée en compte courant par la banque destinataire de la lettre de crédit au moment du paiement et la banque zaīroise débite l'acheteur du paiement qu'elle a fait.

Dans ce sustème. la banque du pays vendeur ne prend aucun engagement et ne paiera que sauf bonne fin, c'est à dire sous réserve qu'elle le soit elle-même par la banque zafroise. Si la banque du pays vendeur confirme l'accréditif, elle s'endage alors elle-même à payer et supprime la réserve "sauf bonne fin".

Cette confirmation coûte évidemment une commission mais est normalement exigée par le vendeur.

Le paiement s'effectuera normalement par le versement d'un acompte à la commande, de 20 à 50% et du solde lors de la remise à la banque des documents de transport, connaissement ou lettre de voiture qui constituent la preuve de la livraison.

Le paiement pourra être assorti de garanties en faveur de l'acheteur ·

- garantie de restitution de l'acompte sous forme d'une garantie bancaire établie par la banque du vendeur au profit de l'acheteur;
- garantie de bonne exécution (pour 10% du prix par exemple) qui s'éteint à l'expiration de la période de garantie et constitue pour l'acheteur un gage de la bonne exécution par le vendeur de ses obligations.

Nous verrons ultérieurement le mécanisme des garanties.

4.2.2. Le louage

į

Les équipements peuvent aussi être loués. Vous avez tous la pratique des contrats de location pour des immeubles ou appartements ou pour d'autres biens tels des voitures.

Cela peut se pratiquer pour des équipements nécessaires durant un temps court. Par exemple la location d'un bulldozer ou d'une grue ou d'un autre engin.

Il existe une forme de louzze de chose plus élaborée qui combine la notion de financement, de prêt, avec celle de louzge ou de bail : prêt-bail ou, suivant la formule anglaise "leasing".

Il s'agit d'un équipement neuf généralement mais pas nécessairement qui est mis à la disposition du premeur moyennant une redevance mensuelle ou annuelle dont le montant est calculé pour couvrir le coût du financement de l'équipement, de son assurance et de son amortissement, ainsi que la rémunération de l'entreprise qui effectue ce leasing.

Ces contrats prévoient généralement la possibilité pour le preneur d'acheter l'équipement, en cours de contrat, par le paiement de sa valeur au moment de l'achat, qui tient donc compte de l'amortissement effectué ou à la fin du contrat en payant simplement sa valeur résiduelle.

Les contrats peuvent également prévoir l'obligation de remplacer l'équipement par un équipement neuf après un certain temps d'utilisation.

Le contrat spécifie à qui incombe l'entretien de l'équipement et les réparations et le prix en tient évidemment compte.

C'est donc essentiellement une forme de financement qui permet d'étaler l'investissement sur la durée d'utilisation de l'équipement et dispense donc de la nécessité de disposer dès l'abord des fonds nécessaires.

Cette méthode a également un avantage fiscal dans les pays à forte fiscalité qui est de permettre l'imputation totale du coût du leasing dans les charges d'exploitation et non de devoir passer par des taux d'amortissement permis par le fisc qui peuvent être moins favorables.

Le leasing s'applique aussi bien aux véhicules, voitures, camions, etc... qu'aux engins lourds de génie civil ou même à des équipements d'usine tels par exemple des métiers à tisser.

Mais sa pratique suppose une économie très développée et une sécurité juridique suffisante pour empêcher des abus que facilite cette formule.

4.3. Les services

Les contrats de louage de services occupent une grande place dans les transactions et nous en étudierons certains.

Ils concernent particulièrement toutes les prestations d'études et d'assistance qui sont indispensables dès que le projet est important et qu'il met en jeu des moyens financiers et techniques importants.

Il faudra procéder également à d'importantes études techniques pour élaborer le projet à soumettre aux entreprises consultées pour soumissionner en vue de sa réalisation.

Il faudra ensuite procéder aux études de réalisation qui seront faites par un Ingénieur-Conseil distinct de l'entreprise chargé de la réalisation ou par cette entreprise elle-même s'il s'agit d'un contrat clé en mains.

Enfin, dans le cas d'un contrat clé en mains, il conviendra que le Maître de l'ouvrage se fasse néarmoins assister par un Ingénieur-Conseil pour vérifier l'exécution du projet par l'entrepreneur, intervenir utilement en cours de réalisation pour adopter à des particularités que l'on découvre toujours en cours de réalisation et pour procéder à la réception des installations lors de leur achèvement. Cet Ingénieur-Conseil est assimilable à

l'intervention d'un architecte pour la construction d'un bâtiment.

Ces services pourront se prolonger par de l'assistance technique pour la mise en exploitation de l'usine construite, la formation de son personnel et son encadrement durant un certain temps.

Ces services peuvent également concerner l'assistance économique, juridique et administrative dont l'importance ne doit pas être négligée, comme elle l'est trop souvent, car il s'agit là de spécialités tout aussi importantes et utiles que les compétences techniques.

Que vaut la plus belle usine du monde si elle est mal administrée ?

Que vaut le projet le plus brillant si le contrat pour le réaliser est mal fait et laisse la place à de multiples interprétations dont pourra profiter l'une des parties au détriment de l'autre ?

Je vous conseille donc vivement de vous entourer des compétences nécessaires avant d'agir et non pas après car alors le mal existe et il est toujours plus difficile de guérir que de prévenir.

4.4. Les contrats d'entreprise

Les contrats d'entreprise sont ceux par lesquels on charge une firme de réaliser un ouvrage dont on a déterminé les spécifications : bâtiment, pont, barrage, ou usine de fabrication de verre ou de textile par exemple.

La firme chargée de l'ouvrage doit construire celui-ci et prend une obligation qualifiée"de résultat". Elle n'a rempli ses obligations contractuelles que lorsque les obligations de résultat sont remplies c'est-à-dire lorsque le bâtiment qualifié est achevé, le pont construit et supportant la charge maximum prévue, le barrage effectuant la retenue d'eau spécifiée, l'usine atteignant la production garantie en qualité et quantité.

4.5. Les transactions immobilières

Je ne vais pas vous en parler longuement parce que cela sort de notre sujet et est du droit national que vous connaissez mieux que moi.

J'en profite seulement pour insister sur l'importance de la localisation du projet dans le coût de l'investissement.

La proximité de la route ou du chemin de fer, de l'amenée d'eau et d'électricité, de la possibilité d'évacuer les eaux usées, et les déchets de fabrication constituent des éléments d'une importance fondamentale dans l'appréciation de l'investissement.

En outre, la structure géologique du terrain diffère même parfois sur de courtes distances et le coût des fondations peut varier dans de très grandes proportions.

Lorsqu'un investissement important se décide, il convient donc d'en décider la localisation et de ne pas manquer d'apprécier toute l'infrastructure qu'il faudra réaliser ainsi que d'examiner la qualité du sol pour éviter d'avoir à faire face à des frais ultérieurs et imprévus dont l'importance peut être considérable.

4.6.Le paiement du prix

Lorsque l'on achète à l'étranger un équipement comme je vous l'ai exposé, le vendeur désirera avoir la certitude d'être payé avant de se défaire de la marchandise.

C'est donc pour cette raison que l'on utilisera la procédure de l'accréditif que je vous ai décrite.

S'il s'agit d'un ouvrage complexe, c'est la même procédure qui s'appliquera mais en se compliquant pour permettre le paiement d'acomptes.

Si l'on suppose un équipement complexe et coûteux comme par exemple une turbine hydraulique pour une centrale électrique dépendant d'un barrage sur le fleuve,

cette turbine coûtera plusieurs centaines de millions de Zaïres et le fabricant ne désirera pas faire l'avance des frais et attendre la livraison pour être payé.

En outre, si cela devait être le cas, il serait contraint d'ajouter le coût du financement, ce qui majorerait le prix alors que l'acheteur Zalrois dispose éventuellement de crédits d'institutions internationales à très bon taux d'intérêt.

On conviendra donc de payer la turbine à raison de 20 % à la commande, de 20 % à mi-délai de fabrication et de 50 % à son expédition.

Les dix derniers pour-cent étant payables contre le certificat de réception après sa mise en service.

Dans ce cas, la lettre de crédit prévoira la possibilité pour le vendeur de tirer sur son montant dans les mêmes conditions. Il faudra cependant assortir les paiements de certains contrôles.

L'acompte initial pourra faire l'objet d'une garantie bancaire de restitution d'acompte valable jusqu'à la livraison.

Le deuxième paiement pourra être subordonné à un certificat d'inspection d'usine par un de ces organismes dont je vous ai parlé et qui aura vérifié que la turbine se trouve en effet en fabrication et a atteint le stade prévu à la moitié de son délai.

Le troisième paiement se fera contre les documents d'expédition comme je vous l'ai décrit.

Le dernier paiement sera débloqué dès que le certificat de réception aura été obtenu.

Il arrive que ce dernier paiement soit joint au paiement dû à l'expédition du matériel, de sorte que le vendeur aura touché à ce moment la totalité du prix mais il sera tenu d'émettre à ce moment une garantie bancaire de 10 % en gage de l'exécution des obligations qu'il a encore à remplir et de la qualité garantie de la turbine qu'il aura livrée.

S'i s'agit de travaux, un système analogue s'appliquera mais sous la forme d'états périodiques d'avancement des travaux avec facturation d'un pourcentage du prix.

Le principe est que chaque fois que le vendeur ou l'entrepreneur établit avoir rempli les conditions contractuelles pour l'obtention d'un paiement, il peut, en présentant les documents qui le justifient, tirer sur l'accréditif ouvert dans la banque choisie et obtenir ainsi avec certitude le paiement qui lui revient.

4.7. Les garanties bancaires

A différentes reprises, je vous ai parlé de garanties bancaires. Quel en est le mécraisme ?

Il s'agit d'obtenir qu'une banque s'engage à l'égard d'un bénéficiaire à lui payer, à sa première demande et sur sa déclaration que celui pour qui la garantie est émise, le donneur d'ordre, est demeuré en défaut d'exécuter l'une de ses obligations contractuelles, une somme déterminée.

L'acheteur Zalrois souhaitera normalement avoir cet engagement d'une banque Zalroise de façon à pouvoir l'exécuter sans la difficulté de recourir à une banque étrangère.

La banque Zalroise acceptera de souscrire cet engagement pourvu qu'elle soit couverte par l'engagement d'une banque du pays du vendeur ou de l'entrepreneur.

Le vendeur ou l'entrepreneur donnera donc l'ordre à sa banque de demander à la banque Zaïroise d'émettre cette garantie et de s'en porter garant, c'est-à-dire de couvrir la banque Zaïroise dans des termes identiques.

Comme je vous l'ai décrit, ces garanties sont émises principalement pour garantir la restitution de l'acompte si celui-ci n'était pas investi par le vendeur dans l'exécution de la commande, c'est-à-dire si le vendeur ou l'entrepreneur n'entrepreneur pas l'exécution du contrat qu'il a conclu.

Elles sont également émises pour garantir la bonne exécution du contrat et peuvent donc être confirmées si le vendeur ou l'entrepreneur n'accomplit pas ses obligations jusqu'au bout ou s'il vient par exemple à tomber en faillite.

La garantie de restitution d'acompte est évidemment émise au moment du paiment de l'acompte.

La garantie de bonne exécution est parfois émise au début du contrat, parfois seulement au moment de l'expédition des équipements et contre condition de la libération du paiement dûà ce moment.

Il existe un troisième type de garantie : les garanties de soumission ou bid bond.

Lorsqu'une adjudication importante est ouverte, il est habituel de demander aux soumissionnaires de remettre une garantie bancaire confiscable si, leur offre venant à être acceptée, ils refusaient le contrat qui en résulte, ceci afin d'éviter que des offres fantaisistes soient remises et que l'acheteur ayant fait les frais d'adjudication se trouve sans soumissionnaire sérieux.

Le montant de telles garanties peut atteindre 0,5 % à 1 % du montant estimé de l'ouvrage.

Ces garanties présentent pour le vendeur un grand risque. Il est en effet facile à un acheteur de les confisquer sans raison valable et cela arrive fréquemment maintenant que la politique prend une telle part aux affaires.

Je crois que l'honnêteté en affaires est profitable aux deux parties qui se féliciteront d'un contrat loyalement exécuté où chacun aura trouvé son profit. Je pense en conséquence qu'il convient de réprouver avec force les confiscations abusives de garanties mais, par contre, j'approuve entièrement leur confiscation lorsqu'elle vient sactionner l'inaccomplissement par le vendeur ou l'entrepreneur des obligations qui lui incombent.

5. La procédure d'appel d'offre

Quelle que soit l'importance du projet, vous procéderez normalement à un appel d'offre.

Dans ce but, vous établirez un cahier des charges c'est-à-dire une définition suffisante du projet et des conditions dans lesquelles vous voulez qu'il soit réalisé.

Vous publièrez alors votre appel soit dans la presse locale si vous vous adressez à des entreproneurs locaux, soit dans des journaux internationaux, ou bien vous procéderez à un appel d'offre restreint en consultant directement des entreprises que vous aurez choisies.

Il arrive qu'unappel d'offre soit précédéd'une préqualification. Cette procédure a pour but de relever les entreprises intéressées par le projet et leur capacité d'y faire face et de retenir celles qui paraissent être les meilleures.

S'il y a présélection, vos questions porteront sur l'identité des sociétés, c'est-à-dire leur nature juridique, leur capital et leur situation financière qui sera établie par leurs derniers bilans.

Vous pouvez aussi leur demander de vous indiquer leurs principaus actionnaires et, en regard, si le projet est très important, la surface financière de la société, qu'alle soit soutenue par un engagement de sa société même ou de son actionnaire principal.

Il existe à cet égard un nouveau type d'engagement appelé "lettre de confort" qui n'est pas vraiment une garantie mais qui est une lettre dans laquelle la sociétémère déclare qu'elle soutiendra sa filiale pour lui permettre de remplir ses engagements

S'il n'y a pas de procédure de préqualification, c'est alors dans la procédure de soumission que vous devez exiger que la société vous remette les documents vous permettant d'apprécier sa solvabilité par ses bilans et ses références de ce qu'elle aura déjà réalisé.

Vous demandez aussi la possibilité de vérifier les pouvoirs des personnes susceptibles de l'engager.

Enfin, vous demanderez la remise d'une garantie d'offre.

Un délai de trois ou six mois sera fixé pour la remise des soumissions qui se fera par la procédure officielle de remise sous pli cacheté avec ouverture publique, soit par une procédure plus simple de remise des offres sans cérémonie pour être soumise à votre examen.

Vous procéderez alors à leur comparaison en prenant en cause tous les éléments de qualité, de rendement, de solidité, de facilité d'entretien, de réputation des fournisseurs des équipements principaux, etc ... et de prix ainsi que de conditions de paiement, ce qui vous conduira à dresser des tableaux de comparaison et à classer les offres.

Vous commencerez ensuite à négocier avec l'offre qui vous paraîtra la plus avantageuse sans pour autant écarter les autres jusqu'à ce que vous ayez conclu le contrat et que celui-ci soit en vigueur.

En négociant le contrat dont vous-même ou votre fournisseur aurez établi le projet vous veillerez à rechercher un arrangement qui vous soit avantageux mais qui demeure juste.

Lorsqu'un contrat est juste, il s'exécute normalement sans heurt et le fournisseur ne rechigne pas dans l'interprétation de ses obligations.

Au contraire, s'il est trop avantageux pour les fournisseurs, vous y perdez, c'est évident.

Mais s'il est trop avantageux pour vous, le fournisseur essaiera d'échapper au caractère exagéré de ses obligations et de rétablir l'équilibre en sa faveur, ce qui vous sera forcément désavantageux.

Je crois aux contrats équilibrés et je pense sincèrement qu'ils sont à l'avantage de chacune des parties.

Il nous faut examiner maintenant quelques contrats types qui nous permettent de réfléchir aux différentes obligations et droits réciproques qu'ils entraîment.

6. Les différents contrats - types

Les organisations internationales et les différentes fédérations professionnelles ont élaboré plusieurs modèles de contrat qui ont pour but de servir d'aidememoireet de guide à celui qui est confronté à la nécessité de négocier un marché et donc d'en déterminer les conditions.

Je me bornerai ici à indiquer les publications les plus fréquemment utilisées et dont l'autorité est établie au point de les voir considérées comme faisant partie de cette fameuse "Le Mercatoria"

"Loi des Marchands" qui est faite des coutumes internationalement admises.

Ces documents sont avant tout des documents de travail. Ils doivent donc être examinés en chacune de leurs clauses pour lesquelles il faut se demander dans quelle mesure elles s'appliquent au cas pratique auquel on est confronté et quelles modifications il faut y apporter pour que celle-ci s'y adaptent le mieux possible.

6.1. Fourniture d'équipements et conditions de leurmontage

La Commission Economique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies a élaboré en 1957 "Les Conditions Générales pour la fourniture et le montage des matériels d'équipement à l'importation et à l'exportation"

Documents 188 et 188A.

6.2. Contrats d'ingénierie

- études préalables à l'investissement
- études d'ouvrage et contrôle de leur exécution

La FIDIC (*), Fédérations internationales des Ingénieurs-Conseils a élaboré des contrats-type repris dans les doculents suivants :

- -études préalables à l'investissement IGRA 1976 P.I.
- études d'ouvrage et contrôle de leur exécution IGRA D. et S.

^(*) Carel van Bylandtlaah 9
LA HAYE - Pays-Bas.

6.3. Contrats pour l'exécution d'ouvrage de génie civil

La FIDIC a également publié un ouvragae qui jouit d'une très grande diffusion et qui est largement utilisé, surtout dans le monde arabe, non seulement pour les ouvrages de génie civil proprement dit, mais aussi pour de nombreux projets industriels ; il s'agit des ''Conditions de Contrat (international) pour les ouvrages de génie civil''. (Document rouge).

6.4. Les Contrats d'entreprise "clé en main"

La Commission Economique pour l'Europe (Genève) a publié le Guide sur la rédaction des contrats relatifs à la réalisation d'ensembles industriels (Doc. ECE/TRADE) 117 qui donne un aperçu très interessant des différentes formules applicables de leurs avantages et inconvénients, ainsi que des problèmes qu'elles soulèvent.

J'ai également écrit une étude sur ces contrats en collaboration avec René GOFFIN. Cette étude a été publiée à Paris par MASSON S.A. 120, Bld Saint Germain 75820 Paris CEDEX 06.

Le texte en est joint au présent syllabus.

6.5. Le règlement des conflits

Ce problème, généralent laissé pour la fin de la négociation et souvent traité comme une clause de style cependant très important.

Si un désaccord survient entre les parties, il faut qu'une juridiction le tranche et il est de l'intérêt de chacun que cette décision soit juste et soit exécutée de bonne grâce.

Les Tribunaux ordinaires constituent évidemment la voix de recours et il ne faut pas l'écarter a priori même dans un rapport de droit international. Cette voix ne conviendra cependant aux parties que si toutes deux ont les mêmes chances de pouvoir exposer et défendre leurs droits et d'obtenir une décision qui leur rende justice.

La diversité du monde international qui résulte des conceptions juridiques et philosophiques des langues, des conditions géographiques et politiques fait souvent obstacle à l'attribution de juridiction au Tribunal de l'Etat de l'une des parties contractantes.

C'est cette raison qui a entraîné le développement de l'arbitrage international.

Cette justice privée a en effet l'avantage de permettre l'instauration d'un tribumal adapté à la personnalité des parties en cause et à la nature de leur litige.

Cette voie leur donnera donc la possiblité de mieux se faire comprendre des juges
que les parties auront choisis et devant lesquels elles s'exprimeront dans une
langue qui leur est accessible et feront valoir leur conception du droit.

Les procédures d'arbitrage prévoient en effet le plus souvent la désignation d'un arbitre par chacune des parties et la désignation du Président par les deux arbitres ainsi choisis ou par une institution à laquelle on se réfère.

Il existe différentes procédures mais les plus connues sont les suivantes :

- Le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements.

CIRDI - Document CIRDI/11

- La Cour d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (à Paris, 38, Cours Albert ler, 75008 Paris) dont les règlements de la Cour d'Arbitrage, d'expertise technique et de régulation contractuelle constituent des documents de référence nécessaires.
- Le Règlement d'Arbitrage de la Chambre de Commerce de Stockholm

Vastra Tradgardsatan, 9

P.O.B. 16050

S- 10322 STOCKHOLM 16

Pour illustrer les problèmes d'arbitrage, je joins le texte d'une communication intitulée "Contrats "clé en main" - Sources de Conflits - Remèdes "

ANNEX 4: Le financement des projets

"SEMINAIRE SUR L'EVALUATION DES PPOJETS"

Le financement des projets (par M. BOON)

Les besoins financiers pour la réalisation d'un projet ne se limitent pas au projet industriel lui-même mais résultent également de 1 infrastructure qui sera nécessaire à son fonctionnement en déhors de son perimètre.

En amont de celui-ci, les installations nécessaires à son alimentation en matières premières, en énergie et dans les autres fluides et liquides qui lui sont nécessaires ainsi que les voies d'accès (route, raccordement au chemin de fer, quais de déchargement, ctc.

En aval, tout ce qui est nécessaire à l'évacuation des produits et des éffluents: ainsi de la neutralisation de ces derniers s'ils sont polluants,

Il faudra en outre financer le fonctionnement même de la nouvelle usine(achat des matières. Energie, fluides,etc) le payement de son personnel et la commercialisation des produits jusqu'à ce que celle-ci soit lancée et constitue alors la source de revenus de l'entreprise,

Comment faire face à ces besoins?

-tout d'abord par les fonds propres de l'entreprise qui résulteront de la constitution de son capital, si elle prend la forme d'une société privée ou de la dotation qu'elle recevra de l'Etat

Ces fonds devront être destinés par priorité au financement du démarrage de l'entreprise et de son fonctionnement ainsi qu'au paiement des acomptes qui seront dûs aux firmes construisant du projet.

Il est assez fréquent que les états industrialisés et en particulier celui dont dépendra la firme étrangère qui sera chargée de réaliser le projet, mettent à la disposition des pays en voie de développement certains crédits dont le taux d'intérêt est en company (3%) et la durée de remboursement très longue, 20 ans après dix années de grâce.

Ces crédits de même que ceux qui pourraient être obtenus auprès des institutions internationales, telles la Banque Mondiale, les Fonds Européens d'Investissement, etc seront plus spécialement affectés aux dépenses d'infrastructure pour les travaux cités ci-dessus..

Le projet lui-même pourra être financé par l'intermédiaire des firmes étrangères chargées de la réalisation soit par crédit fournisseur, c'est-à-dire crédit c'im un par le fournisseur pour le projet en cause soit par crédit acheteur, c'est-à-dire crédits accordés par des Banques au maître de l'ouvrage pour la réalisation des projets.

Ces crédits couvrent 80 à 90% du coût du projet et peuvent être accordés à des taux avantageux en raison des aides à l'exportation dans les pays industrialisés.

Ils sont mobilisables au fur et à mesure de l'exécution du projet contre la preuve de l'avancement de celui-ci, livraison des équipements, situation des travaux.

Ils se remboursent sur un délai qui peut varier de 5³9 années après l'achèvement du projet considéré comme devant prendre de 3 à 4 ans.

A cela s'ajoutent les crédits purement financiers pris sur le marché des capitaux. Les crédits n'excèdent généralement pas 5 ans et sont accordés à des taux variables tous les six mois par référence à un taux officiel tel le LIBOR (London Interbank Official rate).

Les Banques ou les firmes étrangères accordant ces crédits font assurer les risques politiques et commerciaux afférents à ceux-ci auprès d'instituts d'assurance-crédit, qui acceptent de couvrir les risques moyennand un taux qui varie suivant leur appréciation dela situation financière du pays débiteur.

La formation du Personnel d'exploitation

La formation du Personnel d'exploitation est un élément essentiel de l'exécution de projet et une condition de sa réussite.

Elle se caractérise par les éléments suivants:

1-établissement de l'organigramme de la future entreprise par le Maître de l'ouvrage et la ou les firmes chargées de la réalisation.

2-recrutement et sélection du personnel pour pourvoir les différents postes prévus par l'organigramme avec une réserve pour le déchet inévitable en cours de formation.

3-détermination du Personnel qui devra recevoir une formation à l'étranger.

4- envoi de ce personnel à l'étranger pour y recevoir d'abord un complément de de formation théorique si c'est nécessaire, et ensuite pour effectuer des stages de formation dans des entreprises similaires en étant placé aux postes auxquels il est destiné.

5- retour de ce Personnel avant la fin du montage pour assister à l'achèvement de celui-ci en se joignant au personnel d'exploitation n'ayant pas été en stage à l'étranger.

6-affectation aux postes prévus pour les essais à vide et le démarrage, périodes durant lesquelles il sera encadré par les techniciens des firmes étrangères.

7-poursuite de la formation par une assistance technique de durce variable ave-t d'assumer la totale responsabilité de l'exploitation.

Commentaires:

Les firmes étrangères ne voudrentni ne pourront garantir le résultat de la formation mais devront assumer des obligations de moyens c'est-à-dire qu'il faudrs avec elles déterminer avec précision quels seront les cours complémentaires à si-vre et dans quels établissement; comment s'opéreront les stages en usine et avoir la certitude que les opérateurs étrangers prendront à côté d'eux les technicians à former.

La nature de l'assistance technique (composition, durée, etc.) devra également être précisée dans le contrat.

Le Maître d'Ouvrage devra voiller : a ce que le personnel qu'il aura envoyé en stage à l'étranger demeurera en fonction et ne se laissera pas séduire par les offres qui pourraient lui être faites par d'autres firmes.

Les contrats d'emploi devront donc suivre par exemple l'obligation de mester cinq ans au service du Maître de l'ouvrage sous peine d'une i l'ourinf que résiliation.

Contrat de transfert de technologie

QU'est-ce que la technologie?

-Elle peut être un savoir-faire non original, répaudu, public et donc non protégé.

Un contrat peut avoir pour objet le transfert de ce savoir faire mais il prendra plutôt la forme d'un contrat d'asistance technique.

Cette assistance technique consitera le plus souvent dans l'envoi des spécialistes qui, durant un temps, formeront sur place leurs homologues bénéficiaires du transfert.

-La technologie peut aussi être originale, non répandue dans le public dès lors constituers une part de petrimoine de celui qui la détient. Le détenteur de cet te technologie est dès lors fondé à vouloir la protiger contre la divulgation, à vouloir en retirer une rémunération lorsqu'il la communique.

-Cette technologie peut enfi être criginale et protégée par la loi car elle a fait l'objet de brevets dans un ou plusieurs pays. avec la conséquence que le savoir-faire "Know how" est ainsi protégé dans certains pays et pas dans d'autres.

-Lepremier souci du preneur du savoir-faire, celui qui est désireux de l'acquérir est donc de vérifier si ce Know How existe réellement et mérite une rémunération qui dépassera celle de la simple existance technique qui accompagne normalement un transfert de technologie. La consistence du Know How doit donc pouvoir être vérifiée.

Le détenteur du Know How acceptera normalement une certaine communication préalable, portant habituellement sur les résultats obtenus mais exigera pour accorder cette communication que l'acquéreur s'engage au secret.

Cet engagement écrit signifiera que l'acquéreur s'engage à ne pas révéler ce qu'il apprendra à quiconque durant une période d'iterminée qui peut atteindre cinq ans et même plus, etc, même si finalement, il décidéra de ne pas acquérir ce Know how.

Cet engagement pris par l'acquéreur vise évidemment les personnes physiques qui composent son organisation et aussi les Conseillers extérieurs et sous-traitants à qui il devrait communiquer le Know How pour pouvoir l'apprécier.

Il faut donc que des mesures effectives de maintien du caractère confidentiel soient prises telle la circulation restreinte des documents, un timbre marquant, "Confidentiel", l'engagement personnel de ceux habilités à prendre connaissance pour que l'engagement soit effectivement respecté. La sanction de non respect d'un tel engagement serait de droit commun c'est-à-dire qu'elle impliquerait l'obligation d'idemaniser le détenteur du Know how du dommage dont il aurait souffert. Le non respect du secret sera paradoxalement moins grave si Know how est protégé par un brevet puisqu'à ce moment le fait de copier un procédé breveté est légalement une contrefaçon.

La forme des contrat varie suivant la nature du savoir-faire à communiquer et la manière dont il est communiqué. Les points principaux auxquels il faudra songer me paraissent être les suivants:

-La définiton même du savoir-faire c'est-à-dire son objet et la manière concrète dont il est communiqué: documents, plans, stages, assistances technique (durée).

-La communication est-elle unique ou instaure-t-on une collaboration avec échange d'informations et accès mutuil aux améliorations et dans ce dernier cas à quelles conditions?

Bénéfices en cas d'obtention d'un brevet d'une licence de celui-ci sans obligation supplémentaire ou mêmme droit pour l'acquéreur de prendre un brevet dans son propre pays voire dans les territoires concédés pour l'utilisation du savoir-faire.

Garantie quant aux résultats promis et olimpation du détenteur du Know How si ceux-ci ne sont pas atteints alors que l'acque: a respecté toutes prescriptions.

-Garantie contre la revendication des tiers qui estimenatent s'il y a contrefaçon (en cas de brevet) et qui poursuivraient l'acquéreur sur cette base.

-Limitee de l'utilisation du Know How.dans l'installation seulement, dans un territoire, limite d'accès au marché. certains pays étant exclus.

-Exclusivité ou non

-Droit de sous-licencier dans son territoire

-Définition de l'assistance technique pour la mise en oeuvre.

-Prix: paiement unique on forfaitaire ou redevance par quantité produite du prix de l'asistance technique.

-Protection d'un secret (chez les deux parties): circulation restreinte des documents, marque sur ceux-ci, etc.

-Durfe du secret

-Hardship c'est-à-dire bouleversement des conditions économiques qui enlève par exemple tout intérêt au procédé.

Résiliation: Cas la permettant et conséquences

-Clause com- - règlement des différends.

Documentation recommandée

FIDIC: Pédération Internationale des Ingénieurs Conseils

9 CAREL V. BYLANDTLAAN LA HAYE-PAYS BAS.

-Modèle International de contrat entre client et Ingénieur Conseil pour

1) Etudes préalables à l'investissement RE: IGRA 1976.P.I.

2) Etudes d'ouvrages et contrôle de leur exécution RE: IGRA 1976 DS

-Conditions de contrat pour travaux de génie civil-3 em 6 intion Mars 1977'

NATIONS UNIES:

-Guide sur la rédation de contrats relatifs à la réalisation d'ensembles industriels.

RE.ECE/TRADE/117

-Conditions générales pour la fourniture et le montage d'équipements à l'importation et à l'exportation No 188-188A

RE; 1957 II.E/Him 3(e)

-Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux investissements CIRDI-mécanisme supplémentaire pour l'administration des procédures de conciliation, d'arbitrage et de Constatations des faits.

-Chambre de Commerce Internationale

38 Cours Albert Ier 75008 Paris

-Règles générales pour l'interprétation des termes commerciaux

INCOTERMS 1953

(ou publications postérieures)

Règlements:-d'expertise technique

- -de régulation contractuelle
- du référé arbitral
- de conciliation et arbitrage
- -relatifs aux garanties bancaires.

NB. Tous les documents cités ci-dessus représentent une très faible différence.

- JM. Deleuze:

Le contrat de transfert de processus technologique(Know how)

- J.A. BOON et René Goffin

Les contrats " clé en main " publiés ch z MASSON à Paris
120 Boulevard Saint Germain

F. 75280 Paris Cedex 06

N.B. Ces ouvrages coûtent chacun +250FF.

ANNEX 5: Exemple pratique sur la localisation

Séminaire sur l'évaluation des projets industriels

PROBLEME:

On envisage de créer une usine destinée à fabriquer des transformateurs électriques de moyenne puissance (16 à 400 KvA, type transformateur à bain d'huile dans un carter en tôle d'acter formant radiateur). Le coût de la fabrication de tels transformateurs est sensiblement proportionnel à leur poids lequel est lui-même proportionnel à leur puissance de sorte que la production de l'usine et ses ventes peuvent être valablement exprimées en tonnage, quelle que soit leur répartition entre modèles de différentes puissances.

La demande de transformateurs au Zaire au cours des prochaines années a. Été évaluée comme se répartissant comme suit entre les différents centree économiques du Pays:

Kinshasa : 52%
Matadi : 10%
Shaba : 22%
Région des lacs: 10%
Nord et Centre : 6%
Total :100%

Parmi les matières premières nécessaires à la fabrication, le fil de cuivre représente approximativement 50% en poids. Il est prévu que le fil sera fourni par la tréfilerie de cuivre existant à Lubumbashi. Les autres composants (tôle d'acier, huile, isolants) devront être importés.

L'expédition des transformateurs se fait en caisses dont le prix de revient est évalué à 200% par tonne à emballer. Cependant, les livraisons destinées à la région où se trouve l'usine seront effectuées sous emballages récupérables (dont le coût d'utilisation est considéré comme négligeable) voire sans emballage.

Le prix maximum auquel les transformateurs pourront être vendus sur les différents marchés régionaux du Zaire dépend de la concurrence par les fabrications importées. Le niveau de ces prix constitue dons un fait avec lequel la fabrication nationale envisagée se trouve confronté; en conséquence, les frais de transport et de livraison constituent une charge que la nouvelle entreprise devra prendre compte. Ces frais sont les suivants:

Zaires par tonne

	_		
Estilies premières (Fils de cuivre, tôles	Matadi-Kinshasa ,etc) Kinshasa- Shaba	:	370,00 3.500,00
	Lobito-Shaba (1)	:	2,500,00
	(Kinshasa-Matadi	:	550,00
Produits finis emballés en caisses:	Kinshasa-Shaba	:	5,250,00
	Kinshasa-Grands L	acs :	5,500,00 ذ
	Kinshasa-Kisangani ou Kananga	:	2,408,00
	Shaba-Kisangani ou	:	4,600.00
	Bukavu	:	
	Shaba-Kananga ou Kaler	nie :	2,500,00

QUESTIONS:

- 1. Deux localisations sont envisagées pour l'usine: Kinshasa et Shaba. Quelle est celle qui assure la meilleure rentabilité au projet?
- 2. Chiffrez (Zaires par tonne de produit) l'avantage relatif résultant de la localisation la plus avantageuse.
- 3. Si l'on évalue à Z.10.000,00 par tonne le coût du transport des importations rendues Matadi, quel est au maximum l'excédent du coût de production par tonne ex-usine par rapport à ses concurrents étrangers que la nouvelle usine pourra éventuellement supporter sans cesser d'être compétitive sur le marché Zairois?

- (i) On a supposé que le chemin de fer de Lobito sera de nouveau ouvert au trafic lorsque l'usine aura commencé de fonctionner.
- (2) On ne tiendra pas compte d'une éventuelle protection douanière.

OBJET: Réponse à la 3ème question:

Si A est le prix sortie usine des appareils importés

leur prix de revient:- Vendu Matadi est At 10.000

A+ 10.000 + 370- Vendu Kinshasa

410.000 + 3.750- Vendu Shaba

Une production à Kinshasa bénéficie donc de l'avantage moyen suivant (par tonne de produits importés: Matadi (10.000-550) x 0,10 =945

Shaba $(13.750-5250)=8.500 \times 0,22 = 1,870$

Kinshasa et

autres

$$10.370 \times (1-0,32) = 7,051$$

= 9,866Total

à ajouter économie de caisses sur les ventes faites à Kinshasa: 2.000 x 0.52=1.040.0

Grand Total

10.906,0

Ainsi une usine implantée à Kinshasa pourrait supporter un supplément de coût de Z.10.900 par tonne de produit avant de cesser d'être compétitive (toutes choses éga ailleurs)

Toute solution doit passer par un calcul des frais de transport(matières premières produits finis) pour chacune des deux localisations envisagées.

Transport/Matières premières

Transport/Produits finis.

1	loca]	lisat	ion	ã	Kin	sha	asa	:
_								_

Fil de cuivre $3.500 \times 0.50=$ ¿ Z.1.750

(Shaba-Kinshasa)

Autres composants

184 : Z. $370 \times 0,500 =$ (Matadi-Kinshasa)

: Z. 1,934 Total matières premières

Kinshasa: $0 \times 052 =$ 0.00 Matadi: 550x 0, 10 =55,00

Shaba: $5,250 \times 0,22=L.155,00$

Grands Lacs

550,00 5.500×0.10 Autres 2,400x0,06 = 144,00

+ Caisses :

 $2,000 \times (1-0,52)$ = 960,00

Total produits finis: 2.864,00

Localisation au Shaba:

0,00 0x 0,50 =

Autres composants

Fil de cuivre

(Lobito-Shaba) $2,500 \times 0,50$ = 1.250,00

1.250,00 Total pour matières premières :

0x 0,22=Shaba

Kinshasa $5,250 \times 0,52=2,730$,

0,

Matadi(5,250+550)x0,10=580.

Grands lac++ autres:

 $(4.600+2.500):2 \times 0,016=$ 3.550

+ Caisses: 2.00x(1-0,22)1,560,

Total Produits finis : 5,438 Ainsi les frais de transport par tonne de production sont les suivants: pour chacune des deux localisation:

Kinshasa: 1.934 X 2.864 = 4.798Z(lère question)

Shaba $1.250 \times 5.438 = 6.688Z$

Différence en faveur de Kinshasa = 1.890Z(2 ème question)

ANNEX 6: Questionnaire de la petite épreuve écrite

QUESTIONS SUR L'ANALYSE FIANCIERE:

- 1. Quels sont les principaux critères de choix des invest. : sements; décrivez l'essentiel de ces critères?
- 2. Quel classement est possible lors de la comparaison de projets ou de variantes d'un même projet? Donnez des exemples pour les différentes catégories de projets?
- 3. Qu'est ce que le RVAN; quand est-il utile de le calculer?
- 4. Quelles sont les possibilités de choix de la période de calcul lors de la comparaison de deux projets dont la durée de vie technique des principaux équipements est de 20 ans et 30 ans respectivement?
- 5. Qu'est ce que le TRI; comment peut-on le calculer?
- 6. Quelles sont les étapes possibles dans la phase de préinvestissement; quelles études peuvent être effectuées à chacune de ces étapes; à quoi servent-elles?
- 7. Dans le cadre d'une étude de projet, quelles sont les trois principales infortions que l'étude du marché a pour but de fournir?
- 8. D'un point de vue strictement financier, selon quels critères peut-on décider si les matières premières nécessaires à l'approvisionnement d'un projet devant être d'origine locale ou decront être importées?
- 9. Indiquer les principaux éléments qui constituent le total des capitaix investir dans un projet au moment du démarrage de la production?
- 10. Quels sont les éléments dont se compose le fonds de roulement net d'un projet? Comment peut-on en évaluer par avance le montant maximum techniquement néces-saire?
- 11. Y a-t-il lieu de prévoir des investissements supplémentaires dans un projet après l'entrée en production de celui-ci? Indiquer éventuellement les différents cas où ceci se produit?

QUESTIONS JURIDIQUES:

- a) En cas de vente maritime d'un équipement par une entreprise Belge à une entreprise Zairoise FOB Anvers avec paiement du prix par accréditif confirmé, veuillez préciser;
- 1 A quel moment s'opère le transfert de la propriété?
- 2. Quelle est la différence entre Accréditif Simple et Accréditif confirmé?
- 3. Quel document prouvant la livraison et l'expédition sera remis par le fournisseur à la Banque pour obtenir le paiement?
- b)
 Dans une procédure d'adjudication, quelle est l'utilité d'une procédure de préqualification?

Quels éléments convient-il de vérifier à cette occasion?

ANNEX 7: Bibliographie: Evaluation économique

BIBLIOGRAPHIE

Appréciation par la néthode des effets

-Manuel d'Evaluation Economique des Projets. La méthode des effets. par Marc CHERVEL et Michel LE CALL. République Française. Ministère de la Coopération. Paris 1976.

-Etablissement des Programmes en Economie Sous-Développée. Tome 3. L'Etude des grappes de projets par <u>Ch. PROU et M.CHERVEL</u> Dunod.Paris 1970.

- Evaluation de la rentabilité Economique des projets Productifs dans les Pays en Voie de Développement. Etude de cas. par André BUSSERY. in Industrialisation et Productivité Bulletin No. 19 Nations Unies New York 1972. No. Vente F. 72.II.B.8.

Appreciation par la méthode des prix de Référence

Manuel d'Analyse des Projets Industriels dans les Pays en Voie de Développement. Volume II.
par Ian M.D. LITTLE et J.A. MIRRLEES
Centre de Développement de 1'0:C.D.E. Paris 1968 (épuisé)
rais réédité en anglais par Heinemann Londres 1974

-Directives pour l'Evaluation des projets Industriels par P. DASGUPTA, A. SEN et S. MARGLIN ONUDI New York 1973.

Méthodes mixtes

-Manuel for Evaluation of Industrial projects in Arab countries Industrial Development Centre for Arab States (IDCAS) en cours de publication par 1'ONUDI.

-Economie Analysis of Agricultural Projects par J. Price-Gittinger I.B.R.D.-E.D.I. Washington John Hopkins University Press Baltimore-London 1972. ANNEX 8: Etude de cas

Avant propos de l'Etude de Cas:

Implantation d'un complexe de filature-tissage, dénommé

"<u>C</u> <u>O</u> <u>G</u> <u>E</u> <u>T</u> <u>E</u> X"

(Companie Générale des Textiles)

<u>A V A N T - P R O P O S</u>

Toutes les données techniques de la présente étude de cas ont été empruntées à "l'étude d'un cas concret" des auteurs A.Bussery et B.Chartois, publiée en 1977 par l'Institut de Developpement Economique (IDE) de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Developpement (BIRD).

Basé sur ces données initiales, le chapitre II de la présente étude, l'évaluation financièer, a été élaboré d'après le "Manuel de préparation des études de faisabilité industrielle" de l'ONUDI (no. de vente: F.78.II.B.5) pour servir d'étude de cas pour le:

SEMINAIRE SUR LA PREPARATION ET L'EVALUATION DES PROJETS INDUSTRIELS

organisé du 21 Novembre au 9 Décembre 1983 à Kinshasa par l'Administration de la ZOFI en collaboration avec l'ONUDI. Comme l'objectif du séminaire est de familiariser ses participants avec les méthodes les plus actuelles de l'évaluation financière et économique, il n'est donc pas d'importance que les valeurs numériques concernant les prix et coûts utilisées dans cette étude de cas ne sont pas à jour. Une multiplication avec le facteur 2 ou 3 de toutes les données financière initiales n'apporte aucun changement à la méthode présentée.

Kirchheim, le 12.11.1983

Josef Gloeckl

Introduction dans l'Etude de Cas: Implantation d'un complexe de filature-tissage, dénommé

" <u>C O G E T E X</u> "

(Companie Générale des Textiles)

GENERALITES SUR LE PROJET

Le complexe de filature-tissage, avec une production prévue de 9000 tonnes/an est destiné à:

- alimenter en écrus deux unités d'impression-teinture déjà implantées sur le territoire national et
- d'exporter certaines des productions du complexe vers les marchés européens et éventuellement vers le marché américain.

A l'heure actuelle les deux unités d'impression-teinture importent leurs écrus, qui proviennent pour une grande part de pays asiatiques.

Le complexe de filature-tissage produira d'autre part des écrus plus lourds, des denims, destinés à la fabrication de jeans. Dans une première phase les denims seront exportés sous forme d'écrus (produit semi-fini). Mais il est déjà prévu qu'une unité de confection sera implantée en aval du complexe de filature-tissage pour produire des articles finis, qui seront commercialisés sur le marché intéreur et sur les marchés extérieurs.

La COGETEX sera implantée dans une localité voisine de la capitale, de manière à ne pas se trouver trop éloignée:

- * des lieux d'approvisionnement en coton et
- * du lieu d'expédition des produits exportés (le port de la capitale),

Un terrain viabilisé, d'une superficie 30 hectares sera fourni par l'Etat.

Le Gouvernement a demandé à une Société d'Ingénieurs-Conseils spécialisée dans le secteur textile de préparer un dossier de projet pour ce complexe de filature-tissage.

Les investissements seront réalisés en deux tranches (A et F), de manière:

- à permettre une meilleure adaptation aux marchés, et
- à régler au mieux les problèmes de gestion et d'encadrement.

Production prévue pour la Tranche A:

6000 t/an, dont 50 % environ pour l'exportation

Production prévue pour la Tranche E:

3000 t/an, dont 2/3 environ pour l'expertation

Nature des productions envisagées:

Article 11: Cretonne écrue en 127 cm de large, destinées aux fabrications du type "fancy-print"

Article 12: Cretonne écrue en 137 cm de large, destinées aux fabrications de "Wax-print"

Article 21: Denims en 163,2 cm de large, destinés pour la fabrication de blue jeans

Article 22: Denims en 164,07 cm de large, destinés pour la fabrication de blue jeans.

Par ailleurs, au cours des deux premières annés suivant la mise en route de chaque des tranches, la COGETEX commercialisera des filés produits en exédent par rapport aux capacités installées de tissage.

Le Gouvernement à donné à la Société d'Ingénieurs-Conseils des informations sur les aspects institutionnels et fiscaux du projet, ainsi que sur le marché local des tissus d'impression et les perspectives d'exportation. Ces informations sont en fait le resumé et les conclusions d'une étude de marché récemment réalisée.

Aspects institutionnels:

- Société d'Etat (le Gouvernement souscrit du capital à l'intégralité)
- Société d'économie mixte avec la participation
 - * d'actionnaires privés nabionaux
 - * des sociétés nationales d'impression
 - * des sociétés de commerce étrangères.

Aspects fiscaux:

La COGETEX bénéficiera d'une

- * exonération quinquennale de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (40 % du montant du bénéfice imposable)
- * exonération du montant des droits d'entrée sur les matériels et équipements importés (20 % de la valeur CAF) (reconduite pour le renouvellement des matériels et équipements)

Il sera accordé un libre transfer des sommes qui seront allouées à titre de prestations, honoraires ou rémunérations pour

- * les sociétés étrangères qui fourniront l'engineering et l'assistance technique, et
- * les expatriés employées dans le complexe de filature-tissage

Aspects supplémentaires:

Le Gouvernement garantira l'approvisionnement du complexe filature-tissage en coton fibre au prix international et fournira à l'entreprise un terrain viabilisé.

Les marchés intérieurs et extérieurs:

Les besoins des deux unités industrielles (fancy et wax) pour les années à venir ont été estimés comme suit en tenant compte du marché actuel et de l'évolution probable de celui-ci:

Tab.1				
Année	Production A	Art.11	Production	Art.12
	Millions mètres	Tonnes	Millions mètres	Tonnes
1	12.5	1912	7.5	1303
2	13.0	1989	8.0	1390
3	14.0	2142	8.0	1390
4	14.5	2218	8.5	1476
5	15.0	22 95	9.0	1563
6	15.5	2372	9.0	1563
7	16.C	2448	9.0	1563
8	16.5	2525	9.0	1563
9	17.0	2601	9.0	1563
10	17.5	2678	9.0	1 563
et sui-				

vantes L'année 1 correspond à la première année d'investissement

Le programme de production de la COGETEX doit correspondre approximativement à ces besoins, parceque les articles 11 et 12 (écrus) sont destinés à l'approvisionnement des unités d'impression, déjà implantées sur le territoire national. C'est à dire, les articles 11 et 12 sont destinés principalement au marché intérieur.

Les articles 21 et 22 par contre sont destinée à l'exportation.

En ce qui concerne le blue denim, il existe à l'heure actuelle relativement peu d'usines dans le monde pour la fabrication de blue denim et face à une très forte croissance de la demande, la COGETEX ne devrait pas rencontrer des problèmes pour écouler sa production, qui ne représente en fait qu'une faible partie de la consommation totale mondiale.

Les filés, produit au cours des deux premières années suivant la mise en route de chaque des tranches, seront commercialisés sur le marché intérieur.

En fonction des différents renseignements fournis la Société d'ingénieurs-conseils a étudié le projet de filature-tissage et remis au Gouvernement un dossier technique comprenant:

- un état sur la production du complexe (1.1)
- un dossier sur les investissements (1.2)
- un dossier sur les coûts de production (1.3).

1.1 Nature et volume des productions

Planning prévisionnel pour la réalisation du projet:

période d'investissement: démarrage de l'exploitation:

Tranche A:

Années 1,2 et 3 (1^{er} janvier)

Année 4 (1^{er} janvier)

Tranche B:

Années 5,6 et 7 (1^{er} janvier)

Année 8 (1^{er} janvier)

La durée de vie du projet a été estimée à 23 ans à compter du démarrage des investissements de la Tranche A (1er janvier de l'année 1 jusqu'au 31 décembre de l'année 23).

Tab.2 Production par article en régime de croisière:

Tranche A

ction onnes	
1960	
1760	
6000	
etion	
ction onnes	
onnes	
onnes 640	
640 370	
640 370 800	
	1100 1180 1760

L'entreprise aura besoin de trois ans dans chaque des tranches pour arriver à une production normale.

L'unité fonctionnera à:

60 % de sa capacité la lère année de fonctionnement (Années 4 et 8), à

80 % la 2ème année (Années 5 et 9) et à

100 % la 3èmeannée (Années 6 et 10).

Tab.3 Planning de production des produits finis:

Tranche A (production en tonnes)

%	Art.11	Art.12	Art.21	Art.22	Total A
100	1960	1100	1180	1760	6000
60	1176	660	708	1056	3600
80	1568	880	944	1 408	4800
100	1960	1100	1180	1760	6000
100	1960	1100	1180	1760	6000
100	1960	1100	1180	· 1760	6000
100	1960	1100	1180	1760	6000
100	1960	1100	1180	1760	6000
	100 60 80 100 100 100	100 1960 60 1176 80 1568 100 1960 100 1960 100 1960 100 1960	100 1960 1100 60 1176 660 80 1568 880 100 1960 1100 100 1960 1100 100 1960 1100 100 1960 1100 100 1960 1100	100 1960 1100 1180 60 1176 660 708 80 1568 880 944 100 1960 1100 1180 100 1960 1100 1180 100 1960 1100 1180 100 1960 1100 1180 100 1960 1100 1180	100 1960 1100 1180 1760 60 1176 660 708 1056 80 1568 880 944 1408 100 1960 1100 1180 1760 100 1960 1100 1180 1760 100 1960 1100 1180 1760 100 1960 1100 1180 1760 100 1960 1100 1180 1760

Tranche B	B (production en tonnes)					
	%	Art.11	Art.12	Art.21	Art.22	Total A
Production normale	100	640	370	800	1190	3000
Année 4 Année 5 Année 6 Anneé 7						0 0 0
Année 8	60	384	222	480	714	1.800
Année 9	80	512	296	640	952	3400
Année 10 et suivantes	100	640	370	800	1190	3000

Tranche	e A + B	(productio	on en tonnes)	
		Total A	Total B	Total A+B
Product normale		6000	3000	9000
Année	4	3600		3600
Année	5	4800		4800
Année	6	6000		6000
Anneé	7	6-0 0 00		6000
Année	8	6000	1800	7800

6000

6000

Année 9

suivantes

Année 10 et

2400

3000

8400

9000

1.2 Dossier des investissements à mettre en oevre

L'objectif recherché par la création du complexe de filaturetissage est de produire des tissus écrus en utilisant, en particulier, le coton brut produit dans le pays. L'usine comprendra les parties suivantes:

- magasin coton
- atelier de filature
- atelier pour la préparation du tissage (y compris une teinture de fils)
- atelier de tissage
- atelier de finissage
- services généraux (air comprimé, eau, rejet des eaux usées, vapeur, gaz, électricité, signalisation, communication, entretien, climatisation, magasins divers, protection incendie, services administratifs, services sociaux, centre de formation)

Des logements sont également prévus pour répondre aux besoins. La localité d'implantation se trouve à environ 80 km de la capitale. La route est bitumée sur 40 km seulement et les Pouvoirs Publics aménageront les 40 km restants en route bitumée.

Les caractéristiques principales du projet de complexe filaturetissage sont les suivantes:

Programme	Tranche A	Tranche B	Tranches A+B
Broches (unités)	32.592	12.888	45.480
Métiers à tisser (unités)	672	254	926
Surface couverte (en m ²)	39.800	10.775	50.575
Tonnes de coton brut traité par an en pé- riode de croisière	6.390	3.196	9.536

Les investissements par grandes catégories sent détailles comme suit:

- Frais d'établissement

- Génie Civil

- Matériels et équipements

- Provisions pour imprévus

- Durée de vie des immobilisations, ammortissements et renouvellements

- Valeur résiduelle.

1.2.1 Frais d'établissement	t (en Millions FCFA)			
D = devises,	L =	monna	ie locale	
Tab.4	Tran	che A	Tranche B	TOTAL
Coût des formateurs (filature - tissage - enoblissement)	L	40	0	40
Frais de formation (contremaîtres - régleurs - conducteurs - surveil- lants - titreurs)	I.	60	5	65
Frais de personnel avant exploitation - personnel expartié - personnel local	D L	220 120	O O	220 120
Frais de constitution de la Société - frais notariaux - frais d'acte (enregistrement)	L	40 60	15 20	55 80
Frais de prospection commerciale à l'extérieur	D	100	40	140
Engineering	D	300	110	410
T O T A L		940	190	1130
Devises Monnaie locale		620 320	150 40	770 360

Les frais d'établissement seront ventilés comme suit pour chacune des tranches:

Tranche A:	Année 1:	40 %	Tranche B:	Année 5:	40 %
	Année 2:	40 %		Année 6:	40 %
	Année 3:	20 %		Année 7:	20 %

Tab.5

Ouvrages:	Tranche A	Tranche B	Total
Production Services Généraux Magasin Coton Centre de formation	715 45 40 30	170 0 10	885 45 50 30
Vestiaires Magasin produits finis Bureaux Porterie	25 0 32 2	25 20 16	50 20 48 2
Adduction d'eau Assainissement Voies et voies ferrées Clôtures	18 38 68 18	0 13 0 5	18 51 68 23
Espaces verts Bassin décantation Bassin accumulation Stock fuel	45 6 4 2	31 0 0 0	76 6 4 2
Locaux électricité Sous total	1090	290	1380
Logements	130	0	130
T O T A L	1220	290	1510

La Taxe sur les prestations de services (TPS) sur travaux de Génie civil, non comprise ci-dessus, s'élève à 20 % du total des dépenses de Génie civil. Elle est payée au fur et à mesure de l'achèvement des travaux.

Les travaux de Génie civil se ventilent comme suit pour chacune des tranches:

> 30 % (Années 1 et 5) 60 % (Années 2 et 6) 10 % (Années 3 et 7).

Tab.6	Tranche A:Tra	Total	
Matériel de production CAF	2315	1400	3715
Montage	140	55	195
Services Généraux CAF	90	35	125
Montage	10	5	15
Conditionnement d'air CAF	170	60	230
Montage	32	7	39
Installations électriques CAF	320	45	365
Montage	100	16	116
Réseaux fluides CAF	35	7	42
Montage	8	2	10
Matériel pour le centre de formation et matériels divers		. 8	48
T O T A L (en devises)	3260	1640	4900

Les droits à l'importation, non compris dans le récapitulatif cidessus, s'élèvent à 15 % en moyenne du cout total des équipements CAF.

Les achats de matériel et équipement se ventileront comme suit:

- 10 % pour les Années 1 et 5
- 40 % pour les Années 2 et 6
- 50 % pour les Années 3 et 7.

1.2.4 Provisions pour imprévus

Tranche A:

5% des dépenses au titre des frais d'établissement, du génie civil et des équipements importés.

Tranche B:

5 % du total des dépenses au titre des frais d'établissement, des travaux de génie civil et des dépenses d'équipements.

1.2.5 Amortissements et renouvellements

- les travaux de Génie civil et les logements dureront pendant toute la durée de vie du projet et seront amortis par annuités constantes.
- les matériels et équipements auront une durée de vie de 10 ans. Ils seront renouvelés au cours de la 10ième année d'exploitation pour chacune des tranches.

1.2.6 Valeur résiduelle

- la valeur résiduelle pour les travaux de Génie civil (Tranches A et B), les logements et les matériels et équipements de la Tranche A est nulle.
- la valeur résiduelle pour les matériels et équipements renouvelés de la Tranche B a été estimée à 40 % de la valeur d'achat.
- les actionnaires de la Société récupéront la dernière année du projet le fonds de roulement initial. Aucune taxe ne frappera cette récupération.
- le terrain aura en fin de vie du projet une valeur résiduelle certainement supérieure à sa valeur d'achat. Mais le terrain ayant été seulement mis à la disposition de l'entreprise, il restera la propriété du Gouvernement.

1.2.7 Investissements de l'Etat

L'Etat s'est engagé à fournir un torrain viabilisé de 30 hectares pour l'implantation du complexe. Il devra donc financer un certain nombre de coûts d'aménagement (travaux de Génie civil) qui ont été estimés à 500 millions de FCFA, s'échelonnant de la façon suivante:

Année 1: 150 millions

Année 2: 150 millions

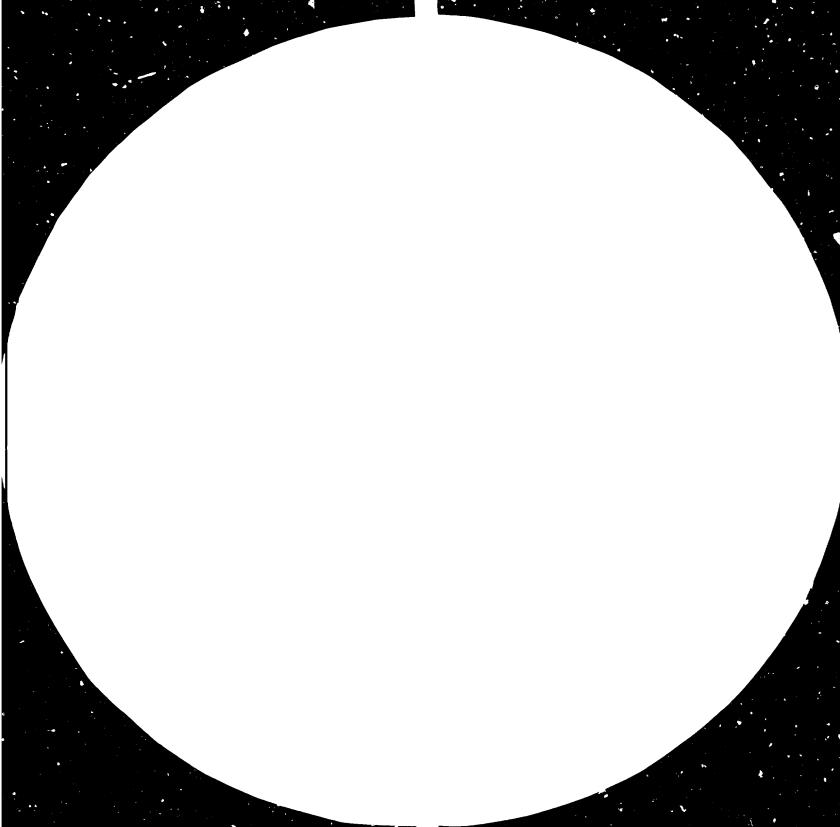
Année 3: 260 millions.

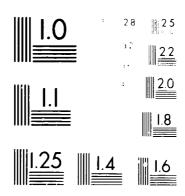
Le terrain restera la propriété de l'Etat et sa valeur ne sera pas prise en compte dans les coûts d'investissement ni bien sûr dans la valeur résiduelle.

Tab.7
Récapitulatif des Investissements et des remplacements (en Millions FCFA)

		T	R A I	и с н	E	Ā		
	I	nvest	tisser	ment		Renouvellem	ent	
Années:		1	2	3		13		TOTAL
Dépenses de première établissement	T D L	376 248 128	376 248 128	188 124 64				940 620 320
Génie civil (y inclus 20 % TPS)	T D L	439 439	878 878	147 147				1464 0 1464
Matériels et Equipements	T D L		1304 1304			3260 3260		6520 6520 0
Provisions	T D L	57 29 28	128 78 50	98 88 11		163 163		446 357 89
TOTAL	T D L	603	2686 1630 1056			3423 3423 0	0 0 0	9370 7497 1873
		Т	R A I	ис н	E	В		
	1	nvest	tisser	ment		Renouvellem	ent	
Années:		5	6	7		17		TOTAL
Dépenses de première établissement	T D L	76 60 16	76 60 16	38 30 8				190 150 40
Génie civil (y inclus 20 % TPS)	T D L	104 104	208 208	36 36				348 0 348
Matériels et Equipements	T D L	164 164	656 656	820 820		1640 1640		3280 3280 0
Provisions	T D L	17 11 6	47 36 11	45 43 2		8 2 82		191 172 19
тота L	T D L	361 235 126	987 752 235	939 893 46		1722 1722 0	0 0 0	4009 3602 407

'n





MICROCORY REPORTION, TEST CHART

Apple to the property of the prop

1.3 Dépenses et recentes d'exploitation prévisionnelles

1.3.1 Prix de vente des écrus et détermination du chiffre d'affaires

Les prix sorie-usine (hors taxe) seront les suivants:

Ecrus: Article 11: 700 FCFA/kg Article 12: 650 FCFA/kg

Denim: Article 21: 630 FCFA/kg Article 22: 750 FCFA/kg

Filés:

Tranche A:

Année 4 250 Millions FCFA

Année 5 50 Millions FCFA

Tranche B:

Année 8 150 Millions FCFA

Année 9 30 Millions FCFA

En se basant sur le planning de production du paragraphe 1.1 et les prix ex-usine prévisionnels, on obtient le chiffre d'affaires globale du complexe filature-tissage.

Tab.8

Détermination du chiffre d'affaires en écrus, denims et filés

(Q = quantité en tonnes) (V = valeur en Millions FCFA)

	Artic	cle 11	Artic	le 12	Artic	cle 21	Artic	cle 22	Filés	TOTAL
Prix au kg en FCFA	70	00	65	50	6:	30	7	50		
Années:	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	v	v
4	1176	823	660	429	708	446	1056	792	250	2740
5	1568	1098	880	572	944	595	1408	1056	50	3371
6	1960	1372	1100	715	1180	743	17 60	1320		4150
7	1960	1372	1100	715	1180	743	1760	1320		4150
8	2344	1641	1322	859	1660	1046	2474	1856	150	5 552
9	2472	1730	1396	907	1820	1147	2712	2034	30	5848
10 et	2600	1820	1470	955	1980	1247	2950	2213		6235
suiv.										

1.3.2 Les charges d'exploitation prévisionnelles

1.3.2.1 Achats de matières premières - Coton

Renseignements techniques supplémentaires:

Pour la production de l'Article 11, ecrus de 152,95 g/m, on a besoin de 162,308 g de coton par mètre tissu. Ainsi les besoins en coton par type d'article sont les suivants:

Tab.9	Poids en g par mètre tissu	Besoin en coton en g par mètre tissu
Article 11	152.95	162.308
Article 12	173.72	183 900
Article 21	456.90	486.674
Article 22	700.64	751.736

En fonction de ces renseignements techniques, les besoins globaux pour la période de croisière s'élèvent à:

Tab.10	
Tranche	Α

Articles	Largeur (cm)	Poids (g/m)	Production en mètres	Besoins en tonnes
	12 137.00 21 163.12	162.31 183.90 486.67 751.74	12815000 6332000 2582000 2512000	2080 1164 1257 1889
Total A			24241000	6390
Tranche B				
Articles	Largeur (cm)	Poids (g/m)	Production en mètres	Besoins en tonnes
Ecrus No. 1 Ecrus No. 1 Denim No. 2				
Ecrus No. 1 Ecrus No. 1 Denim No. 2	(cm) 127.00 137.00 137.00 163.12	(g/m) 162.31 183.90 486.67	en mètres 4184000 2130000 1751000	tonnes 680 392 852

Le prix du coton (non compris les frais de transport de l'unité d'égrenage à l'usine) s'élève à 150 FCFA/kg. Ce prix est égal au prix international à conditions d'acheminement identiques.

Pour tenir compte des pertes supplémentaires occasionnées par la démarrage des opérations, il a été admis que les besoins effectifs en cotton seraient augmentés de 20 % pour la première année d'exploitation de chacune des deux Tranches et de 10 % pendant la seconde année.

En fonction de ces renseignements techniques il est alors possible de calculer les tonnages annuels de coton en tenant compte:

- de la montée en cadence

Tab.11

Total des besoins

en cotton

- et des besoins supplémentaires en période de démarrage.

Tranche A			
Années:	4	5	6 et sui-
Besoins normaux en tonnes	6390	6390	6390
% de réali- sation	60 %	80 %	100 %
Besoins effec- tifs	3834	5112	6390
% supplémen- taires	766 (20%)	511 (10%)	
Total des besoins en cotton	4601	5623	6390
Tranche B			
Années:	8	9	10 et sui- vantes
Besoins normaux en tonnes	3196	3196	3196
% de réali- sation	60 %	80 %	100 %
Besoins effec- tifs	1918	2557	3196
% supplémen- taires	384 (20%)	256 (10%)	

2813

31.96

2302

Au prix international de 150 FOFA/ke, les dépenses totales du complexe au titre des achats de coton s'élèvent à:

Tab.12 Années:	Achats de coton	Valeur en				
	en tonnes	Millions FCFA				
4	4601	690				
5	5623	843				
6	6390	959				
7	6390	959				
. 8	8692	1304				
9	9203	1380				
10 et sui-	9586	1438				
vantes						

1.3.2.2 Achats d'autres produits

Ces achats comprennent des produits incorporés (produits chimiques, colles, colorant...), des pièces de rechange tels que les bobinoirs, et des emballages en carton et en papier Kraft pour l'expédition des produits.

Les emballages seront achetés auprès d'une entreprise locale. Par contre, les produits incorporés et les pièces de rechange seront achetés à l'extérieur.

Tab.13 Achats d'autr	es prod	uits:	(Valeur	en Mi	llions	FCFA)	
Années:		4	5	6	7	8	9	10et suiv.
Froduits in- corporés (valeur CAF)	O	50	75	77	7?	100	120	120
Pièces de rechange (valeur CAF)	D	53	7?	73	73	93	102	105
Embal- lages	L	3	4	4	4	7	7	8
тота L		106	151	154	154	200	229	233
Devises Monnaie	locale	103	147 4	150 4	150 4	193 7	222 7	225 8

Les droits de douane pour ces produits s'élèvent en moyenne à 19,5 % de la valeur CAF.

1.3.2.3 Dépenses de personnel

Dans une première étape la COGETEX fera appel à certains cadres expatriés, pour assurer le fonctionnement du complexe.

Les cadres nationaux se substitueront progressivement aux expatriés et il a été estimé qu'à partir de la onzième année du projet (huitième année d'exploitation) tous le personnel du complexe serait d'origine nationale.

Tab.14
Frais de personnel par catégorie (coût globale) (en mille FCFA)
(Les expatriés sont indiqués entre paranthèse)

Postes:	Coût annuel		Tran bre	che A Coût	Tranch Nombre	ne B Coût
Directeur	14.000	1	(1)	14.000		
Chef du Service	10.000	1	(1)	10.000		
Administratif						
Chef du Serv.Achat	8.000		(1)	8.000		
Chef du Personnel	8.000		(1)	8.000		
Techniciens formation			(2)	14.000		
Secrétaire	2.500	1	(1)	2.500		
Chef du Serv.Prod.	10.000	1	(1)	10.000		
Chefs de Fabrication	9.000		(4)			
Contremaîtres Chef	6.000		(12)	72.000	4(4)	24.000
Contremaîtres	5.000		(2)	10.000		
Chef du Serv.Contrôle	8.000	1	(1)	8.000		
Techniciens contrôle	6.000	2	(2)	12.000		
Ingénieur Chef des	9.000	1	(1)	9.000		
Serv.Généraux			, ,			
Technicien Etudes	6.000		(1)	6.000		
Chef Mécanicien	6.000		(1)	6.000		
Chef Electricien	6.000	1	(1)	6.000		
Employés Supérieurs	1.000	5		5.000		
Techniciens Contrôle	0.800	3		2.400		
Contremaîtres	0.800	32		25.600	4	3.200
Employés	0.700	23		16.100	3	2.100
Ouvriers	0.500	932		466.000	383	191.500
Total		1.028		746.600	394	220.800

Au démarrage la COGETEX emploiera 33 expatriés dans la Tranche A et 4 dans la Tranche B.

Tab.15 Programme de substitution des cadres expatriés:

Années:	4	5	6	7	9	9	10	11
Directeur	1	1	1	1	1	1	1	0
Chef du Service Administratif	1	1	1	î	1	-	_	-
Chef du Serv.Achat	1	1	1	1	î	_	-	_
Chef du Personnel	1	1	1	_	_	_	_	_
Techn. formation	2	2	2	2	2	_		_
Secrétaire	1	1	1	_	_	_	_	_
Chef du Serv.Prod.	1	1	1	1	1	1	1	_
Chefs de Fabrication	4	4	3	3	2	2	1	_
Contremaîtres Chef	12	15	8	8	8	8	4	_
Contremaîtres	2	2	2	2	_	_		_
Chef du Serv.Contrôl	e 1	1	1	1	1	1	1	_
Techniciens contrôle	2	2	2	2	1	1	1	-
Ingénieur Chef des Serv.Généraux	1	1	1	1	-	-	-	-
Technicien Etudes	1	1	1	1	1	_		_
Chef Mécanicien	1	1	1	1	1	_		_
Chef Electricien	1	1	1	1	1	~	-	-
Total	33	33	28	26	21	14	9	0

Les cadres expatriés sont en moyenne rénumérés deux fois plus que les cadres nationaux. Dû à la substitution des cadres expatriés, les dépenses du personnel d'encadrement qui s'élèvent à 231,5 Millions de FCFA la première année d'exploitation, ne représentent plus que 135,2 Millions la onzième année.

Avec les charges sociales on obtient les coûts en personnel suivants pour chacune des années d'exploitation, en Mill.de FCFA:

Tab.16 Années:	4	5	6	7	8	9	10	11
Salaires:								
Tranche A Tranche B	7 47 -	747 -	723 -	703 -	684 221	66 7 221	652 2 09	638 209
Charges sociales								
Tranche A Tranche B	271	2 7 1 -	238 -	230	223 75	216 75	210 69	192 69
Total des dé- penses de personnel	1018	1018	961	933	1203	1179	1140	1108

1.3.2.4 Impôts et taxes (autres que les impôts sur les bénéfices)

La taxe sur les chiffres d'affaires n'a pas été prise en compte car:

- les produits exportés sont exonérés de cette taxe;
- les produits vendus localement seront imposés mais au niveau des unités d'impression consommatrices.

Les impôts divers (patente, taxe de voirie, impôts sur salaires payés par l'entreprise) s'élèveront à 10,0 millions FCFA par an.

1.3.2.5 Travaux, Fournitures et Services Extérieurs

Tab.17 Années:	4	5	6	7	8	9	10 sui	
Entretiens et réparations Petit outillage Electricité Eau Combustibles	8 8 97 2 14	8 8 132 2 20	8 8 133 2 20	8 8 133 2 20	11 10 177 3 29	11 10 192 4 32	11 10 194	L O 4
Assistance technique Assurances	55 33	67 36	83 36	83 36	111 50	117 52	125 52	
Total	217	273	290	290	389	418	428	3
1.3.2.6 Transports	et Dép	placeme	ents					•
Tab.18 Années:	4	5	6	7	8	9	10 et s	11 suiv.
Voyages et	2	2	2	2	2	2	2	2
déplacements Fret et transport sur achats	12	16	16	16	23	25	25	25
Frais de transport sur ventes (FOB à CAF)	30	40	40	40	61	67	67	67
Total	44	58	58	58	86	94	94	94

1.3.2.7 Frais divers de gestion

Années 4 à 7 incluse: 25 millions de FCFA/an Années 8 et suivantes: 42 millions de FCFA/an.

Tab.19
RECAPITULATIF DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES TRANCHES A + B

(les dépenses d'exploitation ne comprennent ni les frais financiers ni les amortissements)

(en Millions FCFA)

	Tra	anch	ne .	A	T r	anci	he A	+ B
Années:	4	5	6	7	8	9	10	11 et suiv.
Achats de coton	690	843	959	959	1304	1380	1438	1438
Achats autres produits	106	151	154	154	200	229	233	233
Droits d'en- trée sur pro- duits incor- porés, pièces de rechange	21	29	30	30	39	44	45	45
Salaires	747	747	723	703	905	888	861	847
Charges sociales	271	271	238	230	298	291	279	261
Impôts	10	10	10	10	10	10	10	10
Fournitures et services extérieurs	217	273	29 0	290	389	418	428	428
Frais de transport	44	58	58	58	86	94	94	94
Frais de gestion	25	25 	25	25	42	42	42	42
Total des dépenses	2131	2407	2487	2459	3273	3396	3430	3398

1.3.3 Le Tableau des amortissements

Les règles d'amortissement suivants ont été adoptés:

- Dépenses de première établissement:

7 ans

- Construction:

durée de vie du projet

- Matériels et Equipements:

10 ans

-- Provisions et imprévus:

7 ans

Les renouvellements de matériels et équipements auront lieu:

- l'année 13 pour les matériels de la Tranche A
- l'année 17 pour les matériels de la Tranche B

Dans le second cas, l'amortissement annuel sera basé sur une durée de vie des matériels de 10 ans, et il a été prévu la récupération d'une valeur résiduelle égale à 40 % de la valeur d'achat, pour tenir compte du fait que le matériel renouvelé ne sera utilisé que pendant six ans.

TRANCHE A

Année		Génie civil (y incl. TPS)		Prcvi- sions	T o t a l Tranche A
4	134	73	326	40	574
5	134	73	326	40	574
6	134	73	326	40	574
7	134	73	326	40	574
8	134	73	326	40	574
9	134	73	326	40	574
10	134	73	326	40	574
11	_	73	326	_	399
12		73	326		399
13		73	326	23	422
14		73	326	23	422
15		73	326	23	422
16		73	326	23	422
17		73	326	23	422
18		73	326	23	422
19		73	326	23	422
20		73	326		399
21		73	326		399
22		73	326		399
23		73	326		399
Total	940	1464	6520	446	9370

1.4 Conditions de financement et structure financière

1.4.1 Sources de financement internes

1.4.1.1 La Banque Nationale de Développement

Elle octroie des prêts à long et à moyen terme. La Direction de la Banque - au vu de l'avant-projet - serait disposée à prêter à long terme la somme maximum autorisée par ses statuts c'est-àdire 800 Millions de FCFA aux conditions suivantes:

- Remboursement du prêt en dix ans à compter de la 3ème année d'exploitation;
- Taux d'intérêt: 10 %;
- Commission et frais divers: 1% par an à compter du premier versement sur les sommes restant à débourser.

Outre le prêt à long terme, la Banque de développement pourrait octroyer un prêt à moyen terme dans la limite de 500 Millions de FCFA aux conditions suivantes:

- Remboursement en cinq ans à compter de la 2ème année d'exploitation;
- Taux d'intérêt: 9 %;
- Commission et frais divers: 2 % à compter du premier versement sur les sommes restant à débourser.

1.4.1.2 Les Banques commerciales du pays

Elles pourraient fournir des prêts à moyen terme jusqu'à hauteur de 1,2 Milliard de FCFA aux conditions suivantes:

- Remboursement des prêts en cinq ans à compter de la 1ère année d'exploitation:
- Taux d'intérêt: 12 %;
- Commissions et frais divers: 2 % par an à compter du premier versement sur les sommes restant à débourser.

Elles sont également disposées à consentir des crédits à court terme pour les besoins courants de l'entreprise. Le plafond de ces crédits sera fixé après examen des comptes d'exploitation prévisionnels. Le taux d'intérêt serait de 8 %.

1.4.2 Sources de financement externes

1.4.2.1 Organisations financières internationales

Les conditions des différents organismes sont sensiblement les mêmes:

- Remboursement des prêts en dix ans à compter de la deuxième année d'exploitation
- Taux d'intérêt: 11 %;
- Commission et frais divers: 2 % par an à compter du premier versement sur les sommes restant à débourser.

Le maximum possible des prêts s'élèvera à 1,5 Milliard de FCFA.

1.4.2.2 Crédits-fournisseurs

Les fournisseurs étrangers de matériels et équipements importés seraient disposés à octroyer des crédits à hauteur de 40 % sur le total des dépenses d'équipement. Les conditions du crédit seraient les suivantes:

- Remboursement des prêts en quatre ans à compter de la première année d'exploitation;
- Taux d'intérêt: 13 %;
- Pas de commission ni de frais.

1.4.3 Composition du capital et stucture financière

En ce qui concerne la composition du capital il a été décidé d'analyser le projet COGETEX selon deux structures de capital et le choix final interviendra après l'étude complète du projet:

- d'une part le capital serait souscrit à 100 % par l'Etat,
- d'autre part, le caspital social serait réparti entre l'Etat et/ou des personnes physiques ou morales nationales et/ou les unités nationales d'impression-teinture et/ou les sociétés commerciales étrangères qui se chargeront de commercialiser les denims. En aucun cas la participation de l'Etat ne pourrait être inférieure à 35 % du total capital social.

En ce qui concerne la structure de l'endettement les analystes du projet proposent de(respecter les règles généralement admises par la Banque Centrale c'est-à-dire:

- 40 % du financement par des apports en capitaux
- 30 % de prêts à long terme

4.1

- 30 % de prêts à moyen terme.

Ce schéma n'est cependant pas rigide et pourrait être légèrement modifié.

1.5 Taxes douanières et régime fiscal

1.5.1 Taxes douanières

- les achats d'équipement et de matériels importés sont normalement taxés à hauteur de 20 % sur le prix CAF. La COGETEX sera exonérée de ces droits d'entrée:
- les écrus (Article 11 e⁺ 12), actuellement importés, sont payés par les imprimeurs au même prix que le prix sortie du complexe filature-tissage.

Le prix des prodits importés se décompose comme suit:

Article 11: Valeur CAF: 420 FCFA/kg Droits d'entrée: 280 FCFA/kg

Total: 700 FCFA/kg

Article 12: Valeur CAF: 390 FCFA/kg Droits d'entrée: 260 FCFA/kg

ZOO TOTA/ RE

Total: 650 FCFA/kg

- les produits incorporés et les pièces de rechange sont taxés à l'entrée à hauteur de 40 % sur le prix CAF.

1.5.2 Régime fiscal

- Taxation directe:

l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux s'élève à 40 % du bénéfice imposable. L'impôt est payable l'année au cours de laquelle le bénéfice est perçu. En cas de perte, la loi permet des reports de déficit sur les trois années suivant la perte.

- Taxation indirecte:

non prise en compte car les taxes sur le chiffre d'affaires sont payées par les imprimeurs que leurs supports d'impression soient importés ou produits sur place.

- Taxes diverses payées par l'entreprise:

estimées à 10 millions de FCFA par an à compter du démarrage de l'exploitation.

- Taxes spécifiques et droits divers:
 - * combustibles: 60 % du montant des dépenses;
 - * assurances: 20 % du montant des dépenses.

1.5.3 Exonérations consenties par l'Etat

Pendant les cinq premières années d'exploitation, l'entreprise bénéficiera d'une exonération de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux;

par ailleurs, tout le matériel importé pour le constuction du complexe filature-tissage et les renouvellements sera exonéré des droits d'entrée.

1.5.4 Droits de sortie

Il n'y a pas d'impôts ou de taxes sur le coton brut exporté, ni sur les cretonnes exportées.

1.6 Dépenses en devises faites par l'entreprise pour ses achats à

<u>l'extérieur</u>

Investissement:

Frais de prospection:	100 %	
Frais d'engineering:	100 %	
Matériels et équipements (y compris montage)	100 %	
Provisions:	50 %	
Produits incorpor's et pièces de rechange	100 %	
Intérêts sur emprunts extérieurs	100 %	

Exploitation:

Produits incorporés:	100 %
Pièces de rechange:	100 %
Assistance technique:	100 %
Intérêts et remboursements sur emprunts extérieurs:	100 %

II. EVALUATION FINANCIERE DU PROJET

Une étude de faisabilité constitue, comme on l'a dit, un instrument destiné à aider le promoteur du projet à prendere une décision sur une proposition d'investissement à l'étude. Pour faciliter cette décision, il convient de présenter clairement les coûts d'investissement et de production, en ayant constamment à l'esprit que la rentabilité d'un projet dépend en fin de compte du volume et de la stucture des coûts d'investissement et de production ainsi que de leur échelonnement dans le temps.

2.1 Coût total des investissements

Les coûts d'investissement sont définis comme:

- la somme du capital fixe

(investissements fixes plus dépenses de premier établissement préalables à la production), et le

- fonds de roulement net.

Le capital fixe constitue les ressources nécessaires à l'execution et à l'équipement d'un projet d'investissement et le fonds de roulement les ressources nécessaires au fonctionnement total ou partiel du projet.

2.1.1 Fonds de roulement net

Il est défini comme la différence entre l'actif circulant et les engagements courants.

Volume minimale de l'actif circulant:

- compte débiteurs (montants à recevoir): 30 jours (de frais de production moins amortissement et intérêts)
- stocks

* coton 90 * Autres produits (produits incorporés et pièces de) jours
	jours
* travaux en cours	jours
(au coût de fabrication)	•
* produits finis 30	jours
(au coût de fabrication plus	•
frais généraux administratifs	

- encaisse 15 jours (croissance annuelle des coûts totaux de production moins matières premières et amortissements)

Les engagements courants consistent surtout en comptes créditeurs (montants à payer) et sont libres d'intérêt.

- compte créditeurs 30 jours (pour les matières premières)

Tab.21 Estimation des copour la	oûts d	le prod	uction	annue	ls	(en m	illions	s FC
		TRA	N C H	E .	A			
Années	4	5	6	7	8	9	10	11 su
Programme de pro	ductio	n:						50
Tranche A:	60%	80%	100%	100%	100%	100%	100%	10
Coûts (en million	ns de	FCFA)						
Matières première	es:							
Coton	690	843	9 59	959	959	959	959	95
Autres produits		151	154	154	154	154	154	19
Droits d'entrée		29	30	30	30	30	30	
Main-d'oevre:								
Salaires	747	747	723	703	703	703	703	70
Charges social.	271	271	238	230	230	230	230	2
képarations, en-								
tretiens, travau	х.							
fournitures, etc	-	273	290	290	290	290	290	2
Taxes divers	10	10	10	10	10	10	10	:
Coûts de								
fabrication:	2062	2324	2404	2376	2376	2376	2376	237
							2070	
Frais généraux								
d'administration	:							
Frais de transp	. 44	58	58	58	58	58	58	Ę
et déplacements				-	-	-	-	
Frais de gestion	25	25	25	25	25	25	25	2
Coûts d'ex-								
ploitation	2131	2407	2487	2459	2459	2459	2459	245
Coûts finan-								
cières (intér.) (Année 2: 177,	499	454	384	305	227	164	131	10
Année 3:392)	E71	574	574	574	574	574	E 77 A	24
Amortissement	574	5/4	5/4	5/4	5/4	5/4	574	39
Coûts totaux	2204	2425	2445	2220	2260	21.07	21.64	201
de production	3204	3435	3445	3338	3260	3197	3164	296

Tab.21

Tab. 22 Calcul de l'encaisse nécessaire

(en millions de FCFA)

				TRA	N C H	E A	A.					
Poste	x	Y	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Total des coûts de production moins:			177	392	3204	3435	3445	3338	3260	3197	2164	2964
Matières premières Amortissements	3				817 574	1023 574	1143 574	1143 574	1143 574	1143 574	1143 574	1 143 399
	15	5 24	177	392	1813	1838	1728	1621	1543	1480	1447	1422
Encaisse nécessaire			7	16	76	77	72	68	64	62	60	59

X = Nombre minimal de jours de couverture Y = Coefficient du chiffre d'affaires

Tab.23 Calcul du fonds de roulement nécessaire

(en millions de FCFA)

			•	TRAI	N C H	E A						
Poste	x	Y	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I. Actif circulant: Comptes débiteurs Stock	30	12			228	281	346	346	346	346	346	346
Coton Autres prod. (incl.droits d'entrée)	90 180	4 2			173 64	211 90	240 92	240 92	240 92	240 92	240 92	240 92
Trav. en cours Produits finis Encaisse	9 30 15	40 12 24	7	16	52 178 76	58 201 77	60 207 72	59 205 68	59 205 64	59 205 62	59 205 60	59 205 59
Actif circulant			7	16	769	917	1017	1009	1006	1004	1002	1001
<pre>II. Engagement cour (passif courant) Comptes crédit.</pre>		12			-68	-85	-95 	-95	-95	-95	-95	-95
III. Fonds de roule Fonds de roulement Accroissement du fonds de roulement	net		7	16	701 685	832 131	922 90	914 -7	911 -3	908 -3	907 -1	906 -1

X = Nombre minimal de jours de couverture
Y = Coefficient du chiffre d'affaires

Tab.24
Total des coûts d'investissement

(en millions de FCFA)

TRANCHE A

Période	Exécut	ion	Mise en	rout	Pleine production	
Année:	1 2	3	4 5	6	13	COTAL
1. Cout des investissemen	ts fixes:					
a) Invest. T fixes D initiaux L	803 2291 342 1369 461 922	1866 1712 154				4960 3423 1537
b) Remplace- T ments D L						3423 3423
2. Dépenses de T premier éta- D blissement L	395 395 260 260 134 134	197 130 67				937 651 336
3. Accroissement T du fonds de D roulement L	7	9 9	685 131 685 131	90 90		922 0 922
COUT TOTAL des T investisse- D ments L	1198 2693 603 1630 595 1063	2072 1842 231	685 131 0 0 685 131	90 0 90	3423	0292 7497 2795

2.2 Financement du projet

Le schéma de financement retenu pour la Tranche A tient compte le trois facteurs:

- respect approximatif des règles de la Banque Centrale quant à la structure de l'endettement à long terme:
 - * 40 % en fonds propres,
 - * 30 % en crédits à long terme, et
 - * 30 % en crédits à moyen terme.
- utilisation en priorité des sources de financement dont les conditions sont les plus avantageuses, et
- adaptation aussi précise que possible des ressources aux besoins pour éviter un recours excessif aux capitaux permanents.

Cette adaptation ne doit cependant pas entraîner des soldes de trésorerie négatifs, ou tout au moins trop fortement négatifs.

Tab.25 Sources de financement de la

(en millions de FCFA)

TRANCHE A

Capital social:

3300 (42,3%)

Emprunts à long terme:

2300 (29,5%)

Banque de développement:

800 (Année 2)

Organismes internationaux: 500 (Année 2)

1000 (Année 3)

Emprunts moyen terme:

2200 (28,2%)

Banque de développement:

500 (Année 2)

Banques commerciales:

600 (Année 2)

Crédit fournisseurs:

600 (Année 3)

Credit fournisseurs:

500 (Année 3)

TOTAL

7800 (100%)

On s'est mis d'accord de payer une dividende de 10 % à partir du 4ème année de l'exploitation.

Cab.26 Commissions	et	intérêts	pour	les	différents	prêts

(en millions FCFA)

			T R	ANC	HE	A								
Années:	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Long terme Banque de Développement	44	80	80	80	80	72	64	56	48	40	32	24	16	8
Moyen terme Banque de Développement	27	45	45	45	36	27	18	9						
Long terme des organismes internationaux	52	120	165	165	149	132	116	99	83	66	50	33	17	
Moyen terme de Banques commerciales	54	114	144	115	86	58	29							
Crédits fournisseurs		33	65	49	33	16 								
Total des Commissions et intérêts	177	392	499	454	384	305	227	164	131	106	82	57	33	8

Tab.27 Remboursements pour les différents prêts

(en millions FCFA)

	TRANCHE							A							
Années:	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
Long terme Banque de Développement					80	80	80	80	80	80	80	. 8 0	80	80	
Moyen terme Banque de Développement				100	100	100	100	100							
Long terme des organismes internationaux				150	150	150	150	150	150	150	150	150	150		
Moyen terme de Banques commerciales			240	240	240	240	240								
Crédits fournisseurs			125	125	125	125									
Total des Remboures- ments	0	0	365	615	695	695	570	330	230	230	230	230	230	80	
Remboursement des Emprunts à long terme Remboursement des Emprunts à moyen et court terme			0 365	150 465	230 465	230 465	230 340	230 100	230 0	230 0	23 0	230	230	80	

Tab.28
Sources des fonds initiaux

(en millions de FCFA)

TRANCHEA													
Années:		1	2	3	4	5	6	• • • •	Total				
Actions	T D L	1300 0 1300	500 0 500	500 500	1000				3300 0 3300				
Emprunts à long terme	T D L		1300 500 800	1000 1000					2300 1500 800				
Emprunts à moyen terme	T D L		1100 0 1100	600 0 600					1700 0 1700				
Crédits des fournisseurs	T D L			500 500					500 500 0				
Engagements courants	T D L				68 68	17 17	10 10		95 95 O				
Total des fonds initiaux	T D L	1300 0 1300	2900 500 2400	2600 1500 1100	1068 68 1000	17 17 0	10 10 0	0 0	7895 2095 5800				

Période	Exécut	ion	Mise en rout	Pleine production	
Année:	1 2	3 4	4 5 6	13	TOTAL
1. Coût des investissemen	nts fixes:				
a) Invest. T fixes D initiaux L	803 2291 342 1369 461 922				4960 3423 1537
b) Remplace- T ments D L				3423 3423	3423 3423
2. Dépenses de T premier éta- D blissement L	395 395 260 260 134 134	197 130 67			987 651 336
3. Accroissement T de l'actif D circulant L	7	9 753 9 753			1017 1017
Total des T actifs D L	1198 2693 603 1630 595 1063	2072 753 1842 231 753	3 148 100 148 100	3423 3423 0	10387 7497 2890

٠,

Tableau des mouvements de trésorerie (cash-flow) pour la planification financière

Tab.30

(en millions FCFA)

TRANCHE A																
Période Amée:	1	Execu ¹ 2	tion 3	Mise 4	een: 5	route 6	7	8	9			e capa 12	acité 13	23	Valeur de Liquid.	Total
A. Rentrées de trésorer Total des ressources financières Produits vendus Valeur résiduelle, réd fonds de roulement	1300			1068 2740				4150	4150	4150	4150	4150	4150	4150	922	7895 80811 922
Total rentrées de trés.	1300	2900	2600	3808	3388	4160	4150	4150	4150	4150	4150	4150	4150	4150	922	89628
B. Sorties de trésoreri Total des actifs, remplacements compris Coûts d'exploitation Service de la dette: Commiss., Intérêts Remboursements Impôts sur les bénéfic Dividendes	1198	2693 177		2131	2407 454	2487 384	305	227 570	164 330 381	131 230 394	2459 106 230 474 330	2459 82 230 484 330	3423 2459 57 230 485 330	2459 516 330		10587 48828 3019 4500 7314 5610
Total Sorties de trés.	1198	2370	2464	3748	3624	3666	3789	3586	3664	3544	3599	3585	6984	3305		79658
C. Exédent ou déficit (rentrés - sorties)D. Solde de trésorerie accumulé	102 102	30 132			-236 92						551 3153		-2834 884	845 9048	922 9970	9970

4

Tab.31 Etat des recettes nettes

(en millions FCFA)

TRANCHE A

Périod	I	Executi	ion	Mise (en rou	te					Pleine	capac:	lté		
Année:	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	. 22	23
 Ventes Total des coûts de production Bénéfice brut (1-2) (imposable) Impôts 	0	177 -177	392 -392				4150 3338 812	4150 3260 890	3197	4150 3164 986 394	2964 1186	2940	4150 2938 1212 485	4150 2859 1291 516	4150 2859 1291 516
 Bénéfice net (3-4) Dividendes (10% à partir de la 7ème année) Bénéfices non distribués Bénéfices non distribués accumulés 	0 0	-177 -177 -177	-392 -392 -569	-464	-64 -64 -1097	705 705 –392	812 330 482 90	890 330 560 650	572 330 242 892	592 330 262 1153	712 330 382 1535	726 330 396 1931	727 330 397 2328	775 330 445 6226	775 330 445 6670
Ratios: Bénéfice brut: ventes (%) Rénéfice net: ventes (%) Bénéfice net: capital social	. (%	5)		-16.93 -16.93 -14.06	-1.90	16.99	19.57	21.45	13.78	14.26	17.15	17.49	17.52	31.11 18.67 23.47	18.67

Tab.32 Projection du bilan

(en millions FCFA)

Т	R	Α	N	C	Н	E.	Δ

Période Année:	1	Execu ¹ 2		Mise 4	en s 5	route 6	7	8	9	10	Pleine 11	-		14	15	16	23
A. Actif: 1. Actif courant (total accumulé)	102	139	284	1097	1009	1603	1964	2528	3014	3619	4170	4735	1901	2505	3273	4127	10065
Solde de trésorerie Actif circulant	102	132 7		328 769	92 917						3153 1017			1488 1017		3110 1017	9048 1017
Actifs fixes (nets d'amortissements)	1198	3884	5947	5373	4799	4225	3651	3077	2503	1929	1530	1131	4132	3710	3288	2866	0
3. Pertes		177	569	1033	1097	392											
TOTAL ACTIF	1300	4200	6800	7503	6905	6220	5615	5605	5517	5548	5700	5866	6033	6215	6561	6993	10065
B. Passif:																	
 Engagements courants Emprunts à court et 				68	85	95	95	95	95	95	95	95	95	95	95	95	95
moyen terme 3. Emprunts à long terme 4. Capital social 5. Réserves	1300	1300	2200 2300 2300	2300	2150	1920	1690	1460 3300	3300	3300		3300	3300		3300	3300 3598	3300 6570
TOTAL PASSIF	1300	4200	6800	7503	6905	6220	5615	5605	5517	5548	5700	5866	6033	6215	6561	6993	10065

Le ratio de solvabilité à long terme:

Le ratio de solvabilité à long terme signifie le rapport entre l'endettement et le capital social.

Il s'élève à: 42/58.

Le taux de liquidité générale:

Le taux de liquidité gégnérale est calculé en divisant l'actif circulant par le passif courant.

2.3 Evaluation financière

2.3.1 La Valeur actualisée nette

La valeur actualisée nette (VAN) d'un projet est définie comme la valeur que l'on obtient en actualisant, séparément pour chaque année, la différence entre les sorties et les entrées de l'encaisse pendant toute la durée de l'exploitation à un taux d'intérêt fixe et prédéterminé.

2.3.2 Le taux de rentabilité interne

Le taux de rentabilité interne (TRI) est le taux auquel la valeur actualisée des recettes du projet égale la valeur actualisée de l'investissement, avec une valeur actualisée égale à zéro.

2.3.3 La période de recouvrement

La période de recouvrement est le délai nécessaire pour récupérer les dépenses initiales d'investissement grâce aux profits retirés du projet.

Année:	2	3	4	5	6	7	8	9
Bénéfice net: Intérêts: Amortissement:	-177 177	-392 392	-464 499 574	-64 454 574	705 384 574	812 305 574	890 227 574	572 164 574
"Profit"	0		609	964	1663	1691	1601	1010
110110	0	•	003	304	1003	1021	1691	1310

Calcul de la période de recouvrement: (en million FCFA)

6869

- 1. Coût total d'investissement:
 (sans remplacement)
- 2. Bénéfice annuel net, majoré des intérêts et de l'amortissement

Année		Mon	tant recouvré ("profit")	Solde en fin d'année
lière anı	née (période	d'execution)	0	6869
2ième anı	née (période	d'execution)	0	6869
3ième anı	née (période	d'execution)	Ö	6869
4ième anı		·	609	6260
5ième ann	née		964	5296
6ième ann	née		1663	3633
7ième ann	née		1691	1942
8ième ann	iée		1691	251
9ième ann	née		1310	

Tab.33 Calcul de la valeur actuelle nette du cout total de l'investissement

(en millions FCFA)

TRA	N	C	Н	F.	Α
-----	---	---	---	----	---

Période .	F	Execut:	ion	Mise	e en i	route				F	Pleine	e capa	aci té		Valeur de		
Année:	1	5	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	23	Liquid.	Total	
A. Rentrées de trésorerie: Produits vendus Valeur résiduelle, récupé fonds de roulement		1		2740	3371	4150	4150	4150	4150	4150	4150	4150	4150	4150	922	80811 922	
Total rentrées de trésorer	rie:	0	O	2740	3371	4150	4150	4150	4150	4150	4150	4150	4150	4150	922	81733	
B. Sorties de trésorerie: Total investissements, remplacements compris Coûts d'exploitation Impôts sur les bénéfices	1198	2693	2072	685 2131		90 2487	2459	2459	2459 381	2459 394			3423 2459 485	2459 516		10292 48828 7314	
Total Sorties de trésor.	1198	2693	2072	2816	2538	2577	2459	2459	2840	2853	2933	2943	6367	2975		66434	
C. Cash-flow net(A-B)	-1198	-2693	-2072	-76	833	1573	1691	1691	1310	1297	1217	1207	-2217	1175	922	15299	
V A N (12 %)	-1070	-2226 -2147 -2036	-1475	-48	473	797	765			417	426 350 261	385 310 226	-642 -508 -360	131 87 47	103 68 37	1562 612 -384	

Taux de rentabilité interne: i = 13.69 %

Table:
Calcul de la valeur actuelle nette du capital social

Committions FOFA;

TRANCHE A

Période Année:	1 1	xecutio 2	n 3	Mise 4	en 14	oute 6	7	8	9	I 10	al∈in∈ 11	e capa 12	acité 13	Vale de 23 L		Total
A. Rentrées de trésorerie Produits vendus Valeur résiduelle, récup fond; de roulement		1		2740	3371	4150	4150	4150	4150	4150	4150	4150	41 50	4150	922	80811 922
Total rentrées de trésore	rie:	0	0	2740	3371	4150	4150	4150	4150	4150	4150	4150	4150	4150	922	81733
B. Sorties de trésorerie: Coût total d'investissem Capital social Remplacements Remboursements Intérêts Coûts d'exploitation Impôts sur les bénéfices	nent: 1300	500 177	500 392	1000 365 499 2131		384	695 305 2459	57() 227 2459	330 164 2459 381	131	230 106 2459 474		3423 230 57 2459 485	2459 516		3300 48828 7314
Total Sorties de trésor.	1300	677	892	3995	3476	3566	3459	3256	3334	3214	3269	3255	6654	2975		70384
C. Cash-flow net(A-B)	-1300	-677	-892	-1255	-105	584	691	894	816	936	881	895	-2504	1175	922	11349
V A N (10 %) V A N (12 %) V A N (15 %)	-1182 -1161 -1130	-540	-670 -635 -587	-857 -798 -718	-65 -6() -52	296	313		346 294 232	361 301 231	309 253 189	285 230 167		131 87 47	103 68 37	452 -195 -831

Taux de rentabilité interne: i = 11.32 %

2.3.4 Taux de rentabilité simple

Le taux de rentabilité simple est défini comme le ratic du profit, en année normale de pleine production à l'investissement initial (actifs fixes, dépenses de premier établissement préalables à la production, et fonds de roulement).

Le taux de rentabilité simple des dépenses totales d'investissement s'élève à:

Année 6:

E = (705+384)*100/6869 = 15,85 %

Année 9:

 $R = \sqrt{572+164} *100/6898 = 10,67 \%$

Le taux de rentabilité simple du capital social s'élève à:

Année 6:

 $\Re = 705*100 \ 3300 = 21,36 \%$

Année 9:

Re = 572*100'3300 = 17,33 %.

2.4 Evaluation de la rentabilité dans des conditions d'incerti-

tude

Etude de sensibilité:

L'étude de sensibilité indique comment le critère d'efficacité (par exemple la valeur actuelle nette, ou tout autre critère) change avec les variations de valeur d'une variable quelconque (volume des ventes, prix de vente unitaire, prix de revient unitaire, etc.).

Pour démontrer la sensibilité de la valeur actuelle nette à des variations de la variable "prix de vente" on a augmenté les revenus pour les produits vendus de 10 % dans Tab.35. On voit, que par cette augmentation des prix de vente, le taux de rentabilité interne augmente également de à peu près 5 %, à 18,8 %.

Ce calcul est seulement approximatif, parceque dans Tab.35 on n'a pas pris en considération les changements des autres valeurs, à cause de l'augmentation des rentrés de trésorerie, comme des emprunts (réduits) et des impôts (élevés).

Dans l'exemple du Tab.36 on voit également une augmentation de à peu près 4,5 % du taux de rentabilité interne à cause de la réduction des coûts d'exploitation de 12 %. Ce résultat de même n'est que approximatif, à cause des raisons mentionnées cidessus.

Tab.35 Etude de sensibilité: hypothèse d'une augmentation du prix de vente de 10 % Calcul de la valeur actuelle nette du coût total de l'investissement

(en millions FCFA)

T	P	Α	N	C	Н	E	Δ

Période Année:	1	Execut: 2				route 6		8	9				acité 13	23	Valeur de Liquid.	Total
A. Rentrées de trésorerie: Produits vendus Valeur résiduelle, récupé fonds de roulement		1 		3014	3708	4565	4565	4565	4565	4565	4565	4565	4565	4565	922	8889; 922
Total rentrées de trésorer	ie:	0	S	3014	3708	4565	4565	4565	4565	4565	4565	4565	4565	4565	922	89814
B. Sorties de trésorerie: Total investissements, remplacements compris Coûts d'exploitation Impôts sur les bénéfices	1198	2693	2072			90 2487		2459	2459 381		2459 474		3423 2459 485	2459 516		10292 48828 7314
Total Sorties de trésor.	1198	2693	2072	2816	2538	2577	2459	2459	2840	2853	2933	2943	6367	2975		66434
C. Cash-flow net(A-B)	-1198	-2693	-2072	198	1170	1988	2106	2106	1725	1712	1632	1622	-1802	1590	922	23380
VAN (18 %) VAN (20 %)		-1934 -1870		102 95	511 470	736 666	661 588	560 490	389 334	327 276	264 220	223 182	-210 -168	35 24	20 14	207 -276
Taux de rentabilité interne	e: i	= 18.	80 %													

Tab.36

Etude de sensibilité: hypothèse d'une augmentation du prix de vente de 10 % et d'une réduction des dépenses d'exploitation de 12 %

Calcul de la valeur actuelle nette du coût total de l'investissement (en millions FCFA)

				7	r R A	NCI	ΗE	Α								
Période	E	xecuti			e en i	route						e capa			Valeur de	
Année:	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	23	Liquid.	Total
A. Rentrées de trésorerie: Produits vendus Valeur résiduelle, récupér fonds de roulement	atior	1 	····	3014	3708	4565	4565	4565	4565	4565	4565	4565	4565	4565 	922	88892 922
Total rentrées de trésorerie	e:	0	0	3014	3708	4565	4565	4565	4565	4565	4565	4565	4565	4565	922	89814
B. Sorties de trésorerie: Total investissements, remplacements compris Coûts d'exploitation Impôts sur les bénéfices	1198	2693	2072			90 2189	2164	2164	2164 381	2164 394			3423 2164 485	2164 516		10292 42969 7314
Total Sorties de trésor.	1198	2693	2072	2560	2249	2279	2164	2164	2545	2558	2638	2648	6072	2680		60574
C. Cash-flow net(A-B) -	1198	-2693	-2072	454	1459	2286	2401	2401	2020	2007	1927	1917	-1507	1885	922	29240
1		-1870 -1723		219 186	586 478	766 599	670 504	558 403	391 271	324 215	259 166	215 132	-141 -83	28 11	14 5	535 496

net.

Taux de rentabilité interne: i = 22.24 %

III. EVALUATION ECONOMIQUE DU PROJET

L'évaluation économique du complexe filature-tissage dénommé COGETEX a été executé après la méthode IDCAS/ONUDI.

3.1 Données supplémentaires nécessaires pour l'évaluation économique après la méthode IDCAS/ONUDI

Tab.37 Salaires des expatriés

(en millions FCFA)

TRANCHE A

Années:	4	5	6	7	8	9	10	11	_
Expatr. Local	232 515	232 515	199 524	189 514	131 572	81 622	48 655	0 703	
TOTAL	747	747	723	703	703	703	7 03	703	

On a adopté l'hypothèse, que 30 % des salaires des expatriés sont transférés à l'extérieur:

Années:	4	5	6	7	8	9	10	11
30 %	7 0	70	60	57	39	24	14	0

TOTAL: 334 millions FCFA

Un libre transfer der salaires à l'étranger est consentis aux expatriés par le gouvernement.

Les impôts à payer à partir de la 13ème année sont les suivants:

Années:

Tab.38
Ventilation des Comptes d'exploitation en monaie locale et en devises

(en millions FCFA)

		TRAI	N C H E	. A				
Années	4	5	6	7	8	9	10	11
Matières premièr Coton Autres produits	L 690	843 151 147 4	959 154 150	959 154 150 4	959 154 150 4	959 154 150 4	959 154 150 4	959 154 150 4
Droits d'entrée Main-d'oevre:		29	30	30	30	30	30	30
Salaires Expatriés Local Charges social. Réparations, en-		747 232 515 271	723 199 524 238	703 189 514 230	703 131 572 230	703 81 623 230	703 48 655 230	703 0 703 230
tretiens, travau fournitures, etc	x,T 217 . D 55 L 162	273 67 206	290 83 20 7	290 83 207	290 83 207	290 83 207	290 83 207	290 83 207
Taxes divers	L 10	10	10	10	10	10	10	10
Coûts de fabrication:	T 2062 D 158 L 1904	2324 214 2110	2404 233 2171	2376 233 2143	2376 233 2143	2376 233 2143	2376 233 2143	2376 233 2143
d'administration Frais de transp et déplacements Frais de gestion	. L 44	58 25	58 25	58 25	58 25	58 25	58 25	58 25
Coûts d'ex-								
ploitation	T 2131 D 158 L 1973	2407 214 2193	2487 233 2254	2459 233 2226	2459 233 2226	2459 233 2226	2459 233 2226	2459 233 2226
Crûts finan- cières (intér.) (Année 2: T:177, D:52, Année 3: T:392,D:153) Amortissement	T 499 D 230 L 269 L 574	454 214 240 574	384 182 202 574	305 148 157 574	227 116 111 574	164 99 65	131 83 48 574	106 66 40 399
Coûts totaux de production	T 3204 D 388 L 2816	3435 428 3007	3445 415 3030	3338 381 2957	3260 349 2911	3197 332 2865	3164 316 2848	2964 299 2665

Tab. 39 Calcul de la Valeur Ajoutée sur le Plan National

TRANCHE

Années:	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
1. Valeur de la production	0	0	Ō	2740	3371	4150	4150	4150	41 5 C	4150	4150	4150	4]
11 Exportation						2063	2063	2063	2063	2063	2063	2063	727
12 Marché local 13 Substitution à l'importation 14 Valeur résiduelle				250 1252	50 167 0	2087	2087	2087	2087	2087	2087	2087	2. 3
2. Valeur des intrants matériels	3 1349	2837	2265	1083	1351	1487	1487	1487	1487	1487	1487	1487	40
21 Investissements directs	1198	2686	2064	<u> </u>	<u></u> ਰ	0	0	0	0	0	0	<u></u> 0	3:
211 Importés 212 Locaux	603 595	1630 1056	1842 222										3.4.
22 Investissements indirects	150	15C	200										
221 Aménagement du terrain	150	150	200										
23 Intrants matériels courants	Э	0	0	_				1486					1.0
231 Importés 232 Exportables (coton)				158 690	214 843	233 959	233 959		2 3 3 9 5 9	233 959	233 959		2.5 0.5
233 D'origine locale				190	235	236	236	236	2 3 6	236	236	236	-
234 Services d'infrastructure				44	58	58	58	58	5 8	58	58	58	•
24 Intrants matériels indirects	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
241 Coût d'opportunité terrain	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
3. Valeur ajoutée sur le plan									0000			25.20	-
intérieur (1-2)	-1349	-2837	-2265	1657	2020	2663	2663	2663	2663	2663	2663	2663	'
													_
4. Rapatriements de fonds	0	52	153	300	284	242	205	155	123	97	66	50	
41 Salaires (30 %)				70	70	60	57		24				
42 Intérêts		52	153	230	214	182	148	116	99	83	66	50	,
5. Valeur ajoutée sur le plan													
national (3-4)	-1349	-2889	-2418	1357	1736	2421	2458	2508	2540	2566	2597	261 3	-7
51 Salaires				948	948	901	876	894	909	919	933	933	93
52 Intérêts locaux		125	239	269					65	48	40	32	
53 Impôts	1040	201.4	2657	1 40	E 40	1210	1 400	1500	381	394	474	484	20

Valeur ajoutée nette sur le plan national (NNVA), actualisé (10 %): Salaires actualisés (10 %): 5906 millions FCFA 8846 millions FCFA

Investissements actualisés (10 %):

6262 millions FCFA

-1349 -3014 -2657 140 548 1318 1425 1503 1185 1205 1150 1164 -223

54 Bénéfice de l'entreprise

::tualisé (10 %): :ns FCFA

s FCFA

8846 millions FCFA

56

4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	35	23
~40	3371	4150	4150	4150	41 5 0	4150	4150	4150	4150	4150	4150	4 150	4150	4150	4150	4150	4150	4150	5572
1		2063	2063	2063	2063	2063	2063	2063	2063	2063	2063	2063	2063	2063	2063	2063	2063	2063	2063
150 152	50 1670	2087	2087	2087	2087	2027	2087	2087	2087	2087	2087	2087	2087	2087	2087	2087	2087	2087	2087 1422
93	1351	1487	1487	1487	1487	1487	1487	1487	4910	1487	1487	1487	1487	1487	1487	1487	1487	1487	1487
	- 	<u></u>	0	0	 0	Ō	0	0	3423 3423	0	0	0	0	· <u>-</u>	<u>(</u>	0	0	<u>-</u>	 0
83 158 390 190 44	1350 214 843 235 58	1486 233 959 236 58																	
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
.57	2020	2663	2663	2663	2663	2663	2663	2663	- 760	2663	2663	2663	2663	2663	2663	2663	2663	266 3	4085
100	284	242	205	155	123	97	66	50	33	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70 30	70 214	60 182	57 148	39 116	24 99	14 83	66	50	33	17	-					-			
: ∃57	1736	2421	2458	2508	2540	2566	2597	261 3	-793	2646	2663	2663	2663	2663	2663	2663	2663	2663	4085
)48 :60	948	901 202	876	894	909	919	933	933	933	933	_	933	933	933	933	933	933	933	933
, '69 	2 4 0	202	15/	111	65 381	48 394	40 474	32 484	24 485	16 494	8 504	508	508	508	508	516	516	516	516
140	548	1318	1425	1503	1185	1205	1150	1164	-2235	1203	1218	1222	1222	1222	1222	1214	1214	1214	2636

SECTION 2

Tab.40 Elements de l'effet net sur les devises

Années:	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	1
1. Entrées de devises	0	500	1500	1238	1651	2063	2063	2063	20 63	2063	2063	2063	2063	20%
11 Emprunts étrangers 12 Exportations		500	1500		1651	2063	2063	2063	2063	2063	2063	2063	2063	202
12 Exportations				1230	1031	2005	2003	2003	2000	2000	2003	2003	2003	٤(٠:
2. Sorties de devises	603	1682	1995	583	7 73	750	713	538	506	48 C	449	43 0	3839	44.]
21 Importations d'investissement	s 603	1630	1842										3423	
22 Mat. premières importées					214	233	233	233	233	233	233	233	233	23
23 Produits importés achetés														
	as d'ir	nformat	tion)	5 ^	5 0			~~						Ì
24 Salaires payés en devises				70	_	60	-			14	150	150	150	
25 Remboursements emprunts		5 0	150	125 230		275			150					1.5
26 Intérêts		52	153	230	214	182	148	116	99	83	66	50	33	1
27 Autres														
3. Flux net de devises (1-2)	-603	-1182	-495 	655	878	1313	1350	1525	1557	1583	1614	1630	-177 6	1/ 3
4. Substitution à l'importation				1252	1670	2087	2087	2087	2087	2087	2087	2087	2087	201
5. Effets nets sur les res- sources de devises (3+4)	-603	-1182	-495	1907	2548	3400	3437	3612	3644	3670	3701	3717	311	375
6. Effets nets actualisés 10%:	18815	milli	ions 1	FCFA										
7. Coût indirects (coton) (a été exporté sans projet)				690	843	959	959	959	959	959	959	959	959	95
8. Effets nets - coût indi- rects (5-7)	-603	-1182	-495	1217	1705	2441	2478	2653	2685	2711	2742	2758	648	273



rects, actualisés (10 %): 12937 millions FCFA

9. Effets nets - coût indi-

10 11 12 13 14 15 16 17 **2**C 21 150 150 150 150 150 FA 690 843 959 959 959 959 959 959 **959 959 959 959 959 959 959 959**

SECTION 2

FA

